

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

-----

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE  
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

# MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE OUAKE

*Consultant*

**Dr. Chabi Félix BIAOU,**  
*Agro-Economiste*

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,  
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

*Mars 2006*

## TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et abréviations.....	4
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF .....</b>	<b>6</b>
1.1 Situation géographique.....	6
1.2 Le milieu physique .....	6
1.3 L'organisation administrative.....	7
1.4 La gouvernance locale.....	7
<b>2. LE MILIEU HUMAIN .....</b>	<b>7</b>
2.1 Les données démographiques .....	7
2.2 Mouvements de la population .....	9
2.3 Habitat, mode d'éclairage et approvisionnement en eau.....	9
<b>3. ORGANISATION SOCIALE .....</b>	<b>9</b>
3.1 Pouvoir politique traditionnel .....	9
3.2 Les autres acteurs du développement de la commune.....	10
<b>4. SECTEURS SOCIAUX .....</b>	<b>10</b>
4.1 Santé et action sociale .....	10
4.2 Education et alphabétisation .....	11
4.3 Arts, culture, sports et loisirs .....	12
4.4 Urbanisation et sécurité alimentaire .....	12
<b>5. ACTIVITES ECONOMIQUES .....</b>	<b>13</b>
5.1 Agriculture .....	13
5.2 La production animale .....	20
5.3 La pêche .....	22
5.4 La transformation et l'industrie.....	22
5.5 Artisanat, commerce et tourisme .....	23
5.6 Transport et communication .....	24
<b>6. ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL .....</b>	<b>25</b>
6.1 Processus d'élaboration du budget .....	25
6.2 Evolution des différents postes budgétaires et du budget.....	26
6.3 Approches d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail.....	27
<b>7. STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE .....</b>	<b>29</b>
7.1 Les conditions préalables de la promotion de l'économie locale .....	30
7.2 L'environnement favorable à l'émergences des PME.....	31
7.3. La production agricole et l'élevage .....	31
7.4 L'organisation des couches socio professionnelles.....	32
7.5 La promotion des produits d'exportation .....	32
7.6 Le transport et la communication .....	33
7.7 La disponibilité des intrants et des équipements.....	33

7.8 Les Industries et activités de transformation .....	34
7.9 Le tourisme .....	34
7.10 Le label et la recherche des marchés d'écoulement.....	35
7.11 Les ONG, les structures de développement et projets .....	35
7.12 L'intercommunalité .....	35
<b>8. STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES.....</b>	<b>36</b>
8.1 Identification des filières porteuses .....	36
8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses .....	39
8.3 Rôle de chaque acteur dans la valorisation des filières porteuses .....	41
<b>9. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>43</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>44</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>45</b>
Annexe 1 .....	46
Annexe 2.....	48

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ANCB</b>	Association Nationale des Communes du Bénin
<b>CARDER</b>	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
<b>CCS</b>	Centre Communal de Santé
<b>CEG</b>	Collège d'Enseignement Général
<b>CeRPA</b>	Centre Régional de Promotion Agricole
<b>CLAC</b>	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
<b>CLCAM</b>	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
<b>CS</b>	Circonscription Scolaire
<b>CSA</b>	Centre de Santé d'Arrondissement
<b>CSC</b>	Centre de Santé de Commune
<b>EMAC</b>	Equipe Mobile d'Appui aux Communes
<b>FED</b>	Fonds Européen de Développement
<b>FENU</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Environnement
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>HZ</b>	Hôpital de Zone
<b>INSAE</b>	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>MAEP</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
<b>MEHU</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
<b>MISD</b>	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
<b>MSP</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>MTPT</b>	Ministère des Travaux Publics et des Transports
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PDC</b>	Plan de Développement Communal
<b>PDL</b>	Projet de Développement Local
<b>PDM</b>	Partenariat pour le Développement Municipal
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PRODECOM</b>	Programme d'Appui au Démarrage des Communes
<b>PTT</b>	Postes, Téléphone et Télécommunications
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SBEE</b>	Société Béninoise d'Energie Electrique
<b>SER</b>	Service d'Entretien Routier
<b>SERHAU</b>	Société d'Etudes Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain
<b>SNV</b>	Organisation Néerlandaise de Développement
<b>SONEB</b>	Société Nationale des Eaux du Bénin

## INTRODUCTION

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude commanditée par la Mission de Décentralisation et PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes).

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats des ateliers régionaux organisés par zone agro-écologique.

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les Représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- Interview avec des groupes/focus-groups : institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Le présent rapport met l'accent sur les potentialités économiques de la commune de Ouaké, les stratégies de promotion de l'économie locale et de valorisation des filières porteuses. La première section présente le cadre physique et administratif de la commune, la seconde section analyse les données démographiques, la structure et la composition de la population ; la troisième examine l'organisation sociale alors que la quatrième les secteurs sociaux et les acteurs de développement intervenant dans la commune, la cinquième développe les activités économiques de la commune. La sixième partie essaie d'examiner le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail, la septième partie met l'accent sur les stratégies de promotion de l'économie de la commune de Ouaké alors que la dernière partie donne des grandes lignes de valorisation des principales filières de la commune.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles

- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la Commune elle-même ; il faudra donc considérer la présente version comme une version provisoire susceptible d'être améliorée.

## **1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF**

Le développement se mène sur un territoire dont il importe d'en maîtriser les contours pour mieux apprécier les choix stratégiques et objectifs de développement définis.

### **1.1 Situation géographique**

La commune sera présentée brièvement à travers les données physiques, démographiques et socio-culturelles significatives et pertinentes dans le cadre de la promotion de l'économie locale et de la valorisation des filières.

La commune de Ouaké, une des communes de la Donga, s'étend sur une superficie de 663 km<sup>2</sup> soit 0,59% de la superficie nationale (MISD, 2001). Ouaké, le chef lieu de la commune, est situé à environ 494 km de Cotonou (capitale économique du Bénin) et à 25 km de Djougou (chef lieu du département). La commune est limitée au nord par la commune de Copargo, au sud par la commune de Bassila, à l'est par la commune de Djougou et à l'ouest par la République du Togo.

### **1.2 Le milieu physique**

Le relief de la commune appartient à un ensemble caractérisé par la dominance de la chaîne de l'Atacora. Le territoire est constitué de vastes plaines boisées alternées de vallons et de cuvettes.

Le climat de type soudano-guinéen nuancé par le relief atacorien. Un vent sec et frais appelé harmattan y souffle de décembre à février. La zone connaît deux saisons : une saison sèche allant de mi-octobre à mi-avril suivie d'une saison des pluies couvrant la période de mi-Avril à mi-October.

Les précipitations varient de 800 mm à 1.300 mm et peut atteindre voire excéder la hauteur remarquable de 1500 mm. Ceci dénote du caractère aléatoire des précipitations dans l'ensemble de la commune. Les mois d'Août et de Septembre sont généralement les plus arrosés dans l'année.

La commune est traversée et arrosée par plusieurs cours qui ont des écoulements saisonniers. Les types de sols qu'on y rencontre sont les sols ferrugineux tropicaux

lessivés non concrétionnés, les sols ferrallitiques et quelques rares sols à tendance hydromorphes rencontrés aux pieds des sommets.

La végétation est constituée de savanes arborées et herbeuses qui caractérisent la zone. Les principales espèces arbustives sont : le karité, le néré, les manguiers et le caïlcédrat qui se rencontraient un peu partout mais très rares de nos jours (LARES, 2003).

### **1. 3 L'organisation administrative**

La commune de Ouaké est subdivisée en six (06) arrondissements : Ouaké, Badjoudè, Kondé, Sèmèrè 1, Sèmèrè 2 et Tchalinga. Ces arrondissements comprennent 34 villages et dix quartiers de ville.

L'administration locale comporte donc trois (3) niveaux : la commune, l'arrondissement, le village ou quartier de ville. Le village ou quartier est administré par un Chef de village ou de quartier, l'arrondissement par le Chef d'arrondissement et la commune par le conseil communal avec à sa tête le Maire.

L'administration communale dispose de services appuyés dans leurs missions par les services déconcentrés.

### **1.4 La gouvernance locale**

Le Conseil Communal se réunit régulièrement. L'implication de la population dans la gestion du développement communal est manifeste à travers la participation de ses représentants à la gestion des micro projets communautaires, des ressources naturelles et à l'élaboration du plan de développement communal. Les citoyens de la commune s'expriment, s'associent, mènent leurs activités civiles et politiques librement.

## **2. LE MILIEU HUMAIN**

### **2.1 Les données démographiques**

Selon l'INSAE (2002), la population de la commune est de 33.695 habitants contre 32.515 habitants en 1992. La population rurale représente 88% de la population totale quand les femmes en représentent La commune est peuplée en majorité des Yom-Lokpa (83%), des peuhls (8,5%), des Yoruba (1,3%), des fon (1%), des Bariba (0,2%) des dendi (0,3%), des Otamari (0,2%), des Ada (0,3%) et autres (5,3%). Les religions pratiquées par les populations de la commune sont : les religions traditionnelles (13 %), l'Islam (75%), le christianisme (10,3%) et autres (1,7%).

Des résultats des RGPH2 et RGPH3, le taux d'accroissement annuel de la population est de 0,5% avec un taux de croissance de 0,24% en milieu rural. La densité de cette population est de 49 habitants au km<sup>2</sup>. Comme on peut s'y attendre,

cette densité est inégalement répartie sur tout le territoire. Elle est plus forte autour du chef lieu de la commune et des autres grosses agglomérations.

**TABLEAU 1** : Répartition de la population de Ouaké par tranches d'âges et par arrondissement

Année	0 à 15		15 à 60		60 &PLUS		Total		Taille moyenne des ménages
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
BADJOUDE	3740	8,16	3393	7,40	525	1,15	7658	16,71	7,9
KONDE	2762	6,03	2341	5,11	369	0,81	5472	11,94	7,7
SEMERE I	4447	9,70	3464	7,56	655	1,43	8566	18,69	8,4
SEMERE II	5773	12,59	4667	10,18	676	1,47	11116	24,25	7,8
TCHALINGA	1610	3,51	1432	3,12	285	0,62	3327	7,26	7,0
OUAKE	4816	10,51	4343	9,48	538	1,17	9697	21,16	7,7
TOTAL	23148	50,50	19640	42,85	3048	6,65	45836	100,00	7,8

**Source : INSAE, 2002**

La répartition par tranches d'âges et par arrondissement montre une grande jeunesse de la population, sa répartition inégale dans l'espace et à travers les âges. (tableau). Ceci dénote des problèmes de développement auxquels doit faire face la commune en matière d'infrastructures sociales (écoles, routes, centres de santé, etc.). Une telle population constitue aussi un atout pour la promotion des activités économiques (comme main d'œuvre) et pour l'écoulement des produits (marché potentiel).

La population active se déduit de ce tableau et représente près de 43% de la population totale. Ainsi la charge par actif supporte en moyenne 1,34 personnes soit une charge par actif de 2,34 (compris l'actif). Cette dépendance va en croissant si les outils de transformation des ressources naturelles restent rudimentaires et si les intrants agricoles font défaut.

La taille moyenne des ménages varie d'un arrondissement à l'autre et est comprise entre 7,0 et 8,4 avec une moyenne communale de 7,8 personnes. Les ménages sont plus restreints dans l'arrondissement de Tchalinga alors qu'ils sont très larges dans celui de Sèmèrè I. Les tailles des ménages sont identiques dans les arrondissements de Kondé et de Ouaké et légèrement inférieures à la moyenne communale.



## **2.2 Mouvements de la population**

Les mouvements de populations s'observent beaucoup plus dans le sens des sorties vers d'autres départements ou pays. Ce phénomène touchent plus les jeunes (hommes et/femmes) qui s'installent dans les régions des départements du Borgou (Bembèrèkè, Tchaourou), de l'Alibori (Banikoara, Gogounou, Kandi), des Collines (Savè, Glazoué et Savalou). Le second groupe d'émigrés concerne ceux qui quittent la commune pour l'extérieur du pays notamment pour le Nigeria, le Togo.

## **2.3 Habitat, mode d'éclairage et approvisionnement en eau.**

Les habitats sont de type traditionnel et sont moins dispersés que dans la zone de Copargo et de Natitingou. Ils sont matériaux précaires et le mode d'éclairage est essentiellement la lampe à pétrole dans toutes les localités. Mais avec l'accroissement des revenus issus des ventes des noix d'anacarde et du coton, on rencontre des bâtiments en matériaux définitifs, surtout dans la zone de Sèmèrè. Jadis la population se ravitaillait en eau dans les rivières, marigots et autres cours d'eau. Mais depuis les années 90, les forages presque généralisés dans tous les villages permettent d'approvisionner les ménages en eau potable. Ce qui a considérablement réduit les maladies d'origine hydrique. Selon MISD (2001) la commune dispose de trois sources, 39 pompes, 11 puits aménagés, 138 puits non aménagés et 6 citernes. Le taux de couverture en eau potable est de 64,3% (BASEDOR, 2004)<sup>1</sup>. L'électricité n'existe dans aucune localité de la commune.

## **3- ORGANISATION SOCIALE**

### **3.1 Pouvoir politique traditionnel**

Le pouvoir traditionnel a perdu son autorité partout au Bénin mais il est encore respecté dans certaines localités de la commune. L'appui sur ce système de gestion du pouvoir peut constituer un atout pour les élus locaux si ces derniers y accordent une certaine importance.

Les populations de la commune sont très associatives. Selon LARES, (2003), les premières associations de développement des villages virent le jour dans cette commune qui dispose plus de ressortissants à l'extérieur (Niger, Nigeria, Gabon). On a des associations au niveau des villages, des arrondissements et au niveau de la commune qui apportent beaucoup dans le développement des localités de la commune. On dénombre aussi plusieurs types d'associations de production ou de services dans la commune tels les groupements d'hommes, les groupements féminins, les groupements mixtes dont les activités vont de la production agricole

---

<sup>1</sup> BASEDOR= Base des données régionales de la donga. Sans précision de l'institutions qui a réalisé une telle base de données

aux activités de commercialisation et de transformation, sans oublier les groupes de prestation de service. Le mal de ces structures est qu'elles ne mettent l'accent que sur la production du coton au lieu de s'occuper aussi des autres spéculations faisables potentiellement dans la commune, notamment les cultures vivrières.

La commune peut s'appuyer sur ces associations de développement pour accroître la participation des populations aux activités de développement, à l'appropriation des divers plans et actions de développement. Elle doit aussi inciter les unions des producteurs à prendre en compte les autres cultures vivrières et de rente de la commune dans la perspective de la valorisation des filières et de promotion de l'économie locale.

Les danses folkloriques ne sont pas structurées et se rencontrent dans les différents villages et ce suivant les diverses ethnies qui y cohabitent.

### **3.2 Les autres acteurs du développement de la commune**

Plusieurs institutions interviennent pour appuyer le développement de la commune. Les principaux acteurs externes sont des ONG (nationales et internationales), des projets de développement. Il n'existe pas de collaboration formelle ou un creuset de concertation entre ces multiples acteurs. Cette situation entraîne parfois sur le terrain des rivalités qui se manifestent par des campagnes de dénigrement entre des intervenants qui théoriquement visent le même objectif. Cette approche cloisonnée des questions de développement empêche de réaliser une synergie dans les actions ainsi qu'une exploitation rationnelle et optimale des ressources disponibles.

## **4. SECTEURS SOCIAUX**

Les secteurs sociaux concernent surtout les infrastructures sociales qui facilitent la vie des populations et /ou concourent à leurs épanouissements. Dans cette partie, il sera question surtout des aspects sanitaires, éducationnels, de la culture, des sports et loisirs.

### **4.1 Santé et actions sociales**

La couverture sanitaire de cette commune, est assurée par un (1) centre de santé au niveau communal et par

- deux (02) centres dans l'arrondissement de Sèmèrè
- un (01) centre de santé dans l'arrondissement de Kondé
- deux (02) centres de santé de l'arrondissement de Tchalinga
- un (01) de centre de santé de l'arrondissement de Badjoudè et

- un centre de santé privé à Badjoudè.

Le personnel soignant pour l'ensemble de la commune est constitué de 60 agents dont un médecin, deux (02) sages femmes et huit (08) infirmiers. Ces indicateurs sont nettement inférieurs aux normes de l'OMS qui prône 1 médecin pour 10.000 habitants, 1 infirmier et 1 sage-femme pour 5.000 habitants chacun.

Les appuis des partenaires ont contribué à renforcer les capacités d'intervention des centres de santé. Néanmoins la commune souffre de l'insuffisance de personnel, de l'insuffisance d'infrastructures et d'équipement (la literie et la chambre froide de l'hôpital de communal est en état défectueux) et l'éloignement des formations sanitaires.

Le centre de promotion sociale est animé par un seul agent, responsable dudit centre. De plus, le CPS ne dispose pas de locaux ; ce qui explique plus sa faible fréquentation. En dehors de ce centre étatique, il n'existe plus de centres privés pour les orphelins, les handicapés sociaux, les enfants abandonnés ou autres et les structures d'appui dans ce domaine y sont rares.

#### 4.2 Education et alphabétisation

La scolarisation des enfants et surtout des filles est devenue une préoccupation du gouvernement béninois depuis 1990. Ainsi le gouvernement a pourvu toutes les communes en infrastructures scolaires en matériaux définitifs. Selon la circonscription scolaire la commune de Ouaké 55 écoles primaires, une (1) école primaire privée et deux (02) maternelles publiques avec 274 classes dont (6) classes de EP privée et quatre (4) de l'EM (tableau ) en 2005-2006.

Tableau 2 : Type et nombre d'écoles primaires, de cours et effectif des écoliers de la commune de Ouaké en 2004-2005.

Structure	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Cours	Nombre	Effectif		
					Garçons	Filles	Total
EPP	55	264	CI	45	1146	1189	2335
EP privée	1	6	CP	50	1352	1494	2846
EM publique	2	4	CE1	45	1153	990	2143
			CE2	43	1021	900	1921
			CM1	42	903	806	1709
			CM2	45	860	615	1475
	Ensemble			270	6435	5994	12429

SOURCE : Données de l'enquête, 2006

Ce tableau montre aussi l'inégale répartition des écoliers dans les diverses classes et du coup le taux de déperdition. L'effectif des écoliers s'élève de 12.429 dont 5.994 filles (48,2%). Il semble que la commune a le record de plus de scolarisation des filles au niveau du primaire.

Le personnel enseignant est constitué de 270 instituteurs dont 06 de l'Ecole primaire privée et 04 de l'enseignement maternel public. Les données ne sont pas fournies sur les enseignants communautaires et les enseignants contractuels pour suppléer au manque d'enseignant. Le nombre d'élèves par enseignant est en moyenne de 47 écoliers, ce qui respecte les normes de l'UNESCO qui souhaite que le nombre d'élèves par enseignant soit de 50 au plus.

Au niveau du secondaire, la commune dispose de quatre établissements à savoir trois établissements publics (Ouaké, Badjoudè et Sèmèrè) et un et un établissement privé à Badjoudè avec un effectif total d'environ 3700 élèves. Les données sur les enseignants et la répartition des élèves entre filles et garçons ne sont pas disponibles. La commune ne dispose plus d'autres centres de formation d'enseignement technique.

Du point de vue de l'alphabétisation, la commune dispose seulement de deux centres dont un à Ouaké et un à Sèmèrè avec un seul maître par centre. Au total on dénombre 485 alphabétisés dont 350 hommes et 135 femmes.

### **4.3 Arts, culture, sports et loisirs**

Il n'existe ni hôtel ni auberge dans la commune. Par contre la commune compte sept (07) clubs et trois (03) maisons de jeune dont une à Ouaké, une (01) à Badjoudè et une (01) à Sèmèrè. La commune fait frontière avec le Togo et dispose d'un marché international et de six (06) sites touristiques ; et à ces atouts il faut ajouter la qualité des hommes et des femmes de la commune.

L'état défectueux des voies, le faible taux de recouvrement des recettes et la non électrification constituent les contraintes majeures du tourisme.

### **4.4 Urbanisation et sécurité alimentaire**

Les indicateurs sociaux indiquent l'omniprésence de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. La commune, en grande partie non située sur le long de l'axe bitumé, échange beaucoup plus avec le Togo. La plupart des grands centres de production sont desservis par des voies en très mauvais état.

Les voies urbaines n'existent quasiment pas. Les lotissements ne démarrent point, même dans les centres urbains (Ouaké, Sèmèrè). L'habitat est encore de type traditionnel. Ce paramètre compromet la bonne circulation des eaux de ruissellement qui érodent tout au passage. Il n'existe pratiquement pas de caniveau

pour l'évacuation et la canalisation des eaux pluviales et eaux usées. La plupart des ménages ne disposent pas de douches bien construites. Les puisards et latrines n'existent quasiment pas. Les eaux vannes coulent ou stagnent dans les cours et rues. La gestion des ordures ménagères est assurée par chaque ménage suivant sa compréhension et ses moyens.

Les principales sources d'énergie sont le bois de chauffe, le charbon et les produits pétroliers. En matière de communication, quelques rares personnes (8) ont accès au téléphone. Les émissions des services publics d'information sont reçues par moment et par endroit.

## **5: ACTIVITES ECONOMIQUES**

### **5.1 Agriculture**

L'agriculture constitue l'activité principale des populations de la commune. Elle occupe plus de 80% de la population active et constitue la principale source de revenus des populations de la commune. Dans ce paragraphe nous examinerons la disponibilité et la qualité des principaux facteurs et leur accessibilité avant d'aborder l'évolution des principales productions de la commune pour ensuite finir par les problèmes rencontrés dans ce secteur.

#### ***5.1.1 Les ressources productives***

- la terre

Les terres rencontrées dans la commune sont des terres ferrugineuses tropicales, moins lourdes à faible capacité de rétention d'eau et propices à plusieurs cultures. Mais le système cultural est à base de grosses buttes à cause de la prédominance de la culture de l'igname. Avec la production cotonnière, le système cultural a reçu un coup. Cette agriculture très itinérante dans une zone assez vallonnée, a fait décliné la fertilité des terres au fil des années. Ce qui a fait disparaître les forêts qui faisaient de la commune la région plus boisée de la DONGA. Le principal mode d'accès à la terre est l'héritage, le don se rencontre encore dans cette région.

- la main d'œuvre

La population rurale représentait 92,2% de la population de la commune en 1992. La taille moyenne du ménage rural est de 8,4 personnes (INSAE/PNUD, 1992). La formation reçue par cette main d'œuvre est sur l'état et est surtout celle transmise de père en fils à laquelle s'ajoutent les reliques des enseignements reçus de l'encadrement des structures de l'Etat (le CPA, les projets) et de certaines ONG ces dernières années. Il en résulte une faible productivité de la main d'œuvre et ceci s'accroît avec la perte des fertilités des terres. Ceci fait que cette activité repousse

la plupart des jeunes qui désertent la commune pour les centres urbains (Natitingou, Djougou, Parakou)

- les sources de financement

Le grand mal de l'agriculture béninoise reste l'accès et le financement des producteurs ; La commune en dispose d'aucune banque qui se retrouve toute à Djougou à 30 km environ. Les structures de micro finance qu'on rencontre dans la commune sont la CLCAM à Sèmèrè, le SYFA (Système de Financement Autogéré) à Sèmèrè et quatre (04) ASF (Association des Services Financiers) installées par le PROMIC dont deux à l'arrondissement de Tchalinga, une à Kondé et une à Badjoudè. Les données ne sont disponibles ni sur le volume de l'épargne mobilisée, ni sur le volume des crédits. En général le crédit est destiné surtout à la culture du coton et les autres cultures demeurent orphelines du financement. Les investissements en vue de rehausser la productivité sont très très maigres dans la commune et ceci n'augure d'une grande production agricole.

- Les équipements et les intrants

Les principaux équipements agricoles acquis avec l'introduction de la culture attelée dans la promotion de la culture du coton sont la rayonneuse qui est restée constante toute la période, les paires de bœufs (les plus nombreux avec une tendance à la baisse depuis 2001), la charrue (avec des taux d'accroissement très variables), le butteur (qui a drastiquement chuté en 2000), le canadien (qui a fortement chuté en 1997 et a augmenté fortement pour atteindre son niveau en 2000, et continuer de croître en 2003), la souleveuse (qui a chuté dès 1997 jusqu'à nos jours), la charrette (dont les chutes ont été compensées en dès 2001 pour excéder leur niveau antérieur) et la herse (dont la chute est accentuée depuis 2000). A ces instruments il faut ajouter les outils traditionnels que sont la houe, le coupe-coupe et la daba. Mais ces investissements sont insignifiants pour propulser l'agriculture car certains outils sont moins d'une unité par village (herse, souleveuse, rayonneuse).

Tableau 3 : Evolution de l'équipement agricole de l'attelage de 1996 à 2003 dans la commune de Ouaké

Année	Rayon Neuse	Paire de bœufs		Charrue		Butteur		Canadien		Souleveuse		Charrette		Herse	
1996	22	180		149		142		45		43		79		22	
1997	22	160	11,11	89	40,27	97	31,69	9	-80,00	23	-46,51	50	-36,71	15	-31,82
1998	22	176	10,00	109	22,47	104	7,22	12	33,33	23	0,00	50	0,00	17	13,33
1999	22	280	59,09	112	2,75	112	7,69	14	16,67	25	8,70	58	16,00	19	11,76
2000	22	290	3,57	136	21,43	64	42,86	47	235,71	4	-84,00	49	-15,52	4	-78,95

2001	22	290	0,00	180	32,35	64	0,00	47	0,00	4	0,00	64	30,61	4	0,00
2002	22	249	14,14	237	31,67	64	0,00	47	0,00	4	0,00	83	29,69	4	0,00
2003	22	249	0,00	240	1,27	66	3,13	49	4,26	5	25,00	87	4,82	4	0,00

Source : BASEDOR, 2004

Les intrants facilement accessibles sont ceux du coton. Les semences sont distribuées gratuitement aux producteurs alors que les insecticides et les engrais sont des crédits en nature remboursés au cours de la commercialisation. Les autres cultures vivrières et de rente sont sans appui tangible mais bénéficient des notions reçues de la production du coton (le labour, les engrais détournés, les rotations culturales etc.) et des appuis des ONG et des projets intervenant dans la commune.

- le système cultural

Le système de production dans cette commune est la culture itinérante. L'igname est en tête de rotation avec de gosses buttes et les paysans se déplacent d'une aire à l'autre lorsqu'ils constatent la chute de fertilité de la première. Ce système cultural doit être amélioré pour rehausser la productivité agricole de la commune, par la formation des jeunes déscolarisés et leur installation, par l'utilisation des techniques modernes de production et par l'intensification et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage.

### **5.1.2 Les productions agricoles**

Du point de vue de la superficie, les principales cultures de la commune sont le sorgho (21%), l'igname (20%), le maïs (11%) le coton (10%), l'arachide (10%) le petit mil (9%), le haricot (8%), le riz (3%), le manioc (3%) et le voandzou (3%) et d'autres cultures (le tabac, la tomate, le gombo, etc.) (Figure 1). C'est une commune où les céréales et racines et tubercules dominent ; la culture de l'anacarde fait partie des autres cultures dont les données sont non disponibles.

L'évolution des superficies de ces spéculations montre que es trois grandes catégories de cultures de la commune : Le groupe de tête dominé par le sorgho et l'igname. Cette dernière a sa superficie qui a toujours dominé les autres mais sa superficie a chuté en 2002-2003 avant de remonter en 2003-2004. Quant au sorgho, après une chute en 1999-2000, aura ses superficies relativement stables jusqu'en 2002-2003 avant de croître en 2003-2004. Le second groupe des cultures concerne le petit mil, le maïs, le coton et le haricot dont les superficies loin d'être stables ont connu de fortes variations au cours de la période. Enfin le groupe des cultures mineures qui regroupe le riz, le voandzou et le manioc. Ils ont les plus faibles superficies qui ont connu également de fortes variations au cours de la période. La dominance de l'igname dans l'occupation de l'espace explique pourquoi la zone connaît un fort taux de dégradation de son environnement. En effet l'igname est

une culture très exigeante en matière de sol et elle l'épuise très rapidement si on n'adopte pas un bon système cultural. Avec l'intervention du PDRT, on espère une amélioration des systèmes culturaux pour les racines et tubercules.

La superficie du coton a évolué en dents de scie depuis la campagne 2000-2001, à cause d'inorganisation de son système d'achat.

Figure 1 : Importance des cultures dans la commune de Ouaké en 2003-2004

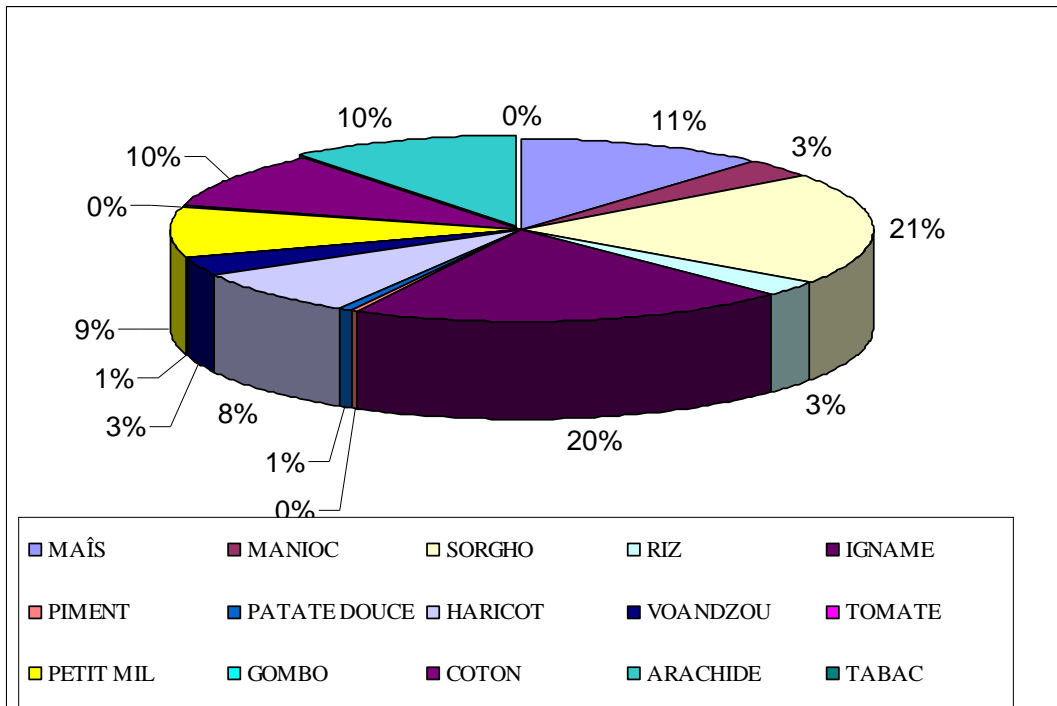
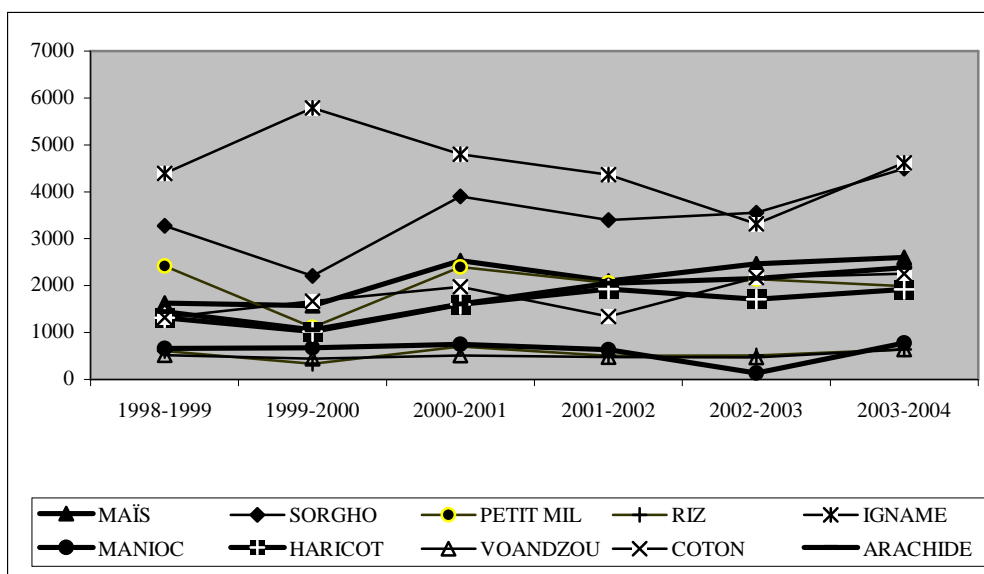


Figure 2 : Evolution des superficies des principales cultures de la commune de Ouaké de 1998-1999 à 2003-2004





Les cultures du maïs et du riz sont récentes dans la commune ; elles méritent une attention particulière des autorités communales pour la sauvegarde de la sécurité alimentaire.

Les superficies des différentes cultures ont augmenté plus rapidement pour la plupart des cultures que leurs rendements. Ceci traduit la faible intensification et l'insuffisance de l'investissement dans l'agriculture. Les plus importantes productions ont évolué en dents de scie de 1998 à 2004 (annexe 1).

La culture du maïs a sa superficie qui a évolué en dents de scie, ses rendements ont connu des chutes sur trois ans alors que sa production a toujours connu d'accroissement sauf en 2002-2003. La superficie a augmenté en moyenne de 12,66% pendant que les rendements et les productions ont crû respectivement de 9% et de 21,98%. Le sorgho, a vu ses mêmes paramètres évoluer en dents de scie également; les superficies ont connu un accroissement moyen de 12,49%, les rendements 5,82% et les productions 19%. Le petit mil a eu ses superficies en dents de scie alors que les rendements ont augmenté pendant la période et les productions de l'ordre de 1250 tonnes ont connu un accroissement de près de 19,49% au cours de la période. Les superficies et rendements du petit mil ont connu respectivement en moyenne une hausse de 13% et de 19,49%. Quant à l'igname, dont la production moyenne est de (54700 tonnes), elle a ses superficies qui ont évolué en dents de scie (avec une moyenne de 4%), les rendements d'environ 12 tonnes à l'hectare ont augmenté de 11,52% et la production après des chutes sur trois ans a connu un accroissement moyen de 18%. Le manioc a, au cours de la période vu ses superficies augmenter en moyenne de près de 80% après des hauts et des bas, les rendements sont restés relativement stables, après les deux premières années de hausse de plus de 20%, ont augmenté de 14,5% en moyenne par an et la production du manioc de l'ordre de 5900 tonnes, a connu une hausse spectaculaire de l'ordre de 450% en dernière année après des variations au début de la période.

Le haricot a connu un accroissement moyen de ses superficies, rendements et production respectivement de 11%, 3% et 15%. Le coton a vu ses superficies et productions croître respectivement de plus de 15% et 19% alors que les rendements n'ont augmenté en moyenne que de 4,9%.

### ***5.1.3 L'écoulement et les marchés d'écoulement***

Le système de commercialisation de ces spéculations n'est pas organisé mis à part celui du coton. Les productions très atomisées et l'inefficacité des organisations font que les paysans sont contraints de brader leurs productions car les paysans sont des preneurs des prix dans cette région. Les principaux marchés d'écoulement sont Djougou, Parakou surtout Kara dans le Togo. Il est difficile de donner les quantités de flux par ville. Les marchés de la commune permettent de collecter les différents produits pour les convoier sur ces centres urbains.

### 5.1.4 Les revenus agricoles

Selon les données du PNUD/INSAE (2000), le ménage rural moyen du département de la Donga a un revenu net annuel d'environ 73.393 FCFA par équivalent-adulte. Les activités agricoles représentent 47% des revenus contre 49% pour les activités non agricoles. Environ 4% de ces revenus proviennent des transferts. L'analyse suivant les sources de revenus montre que les activités non agricoles constituent la principale source de revenu dans le département, même si 93 % des ménages sont des exploitants agricoles (PNUD/INSAE 2000). Ces revenus varient au cours de l'année et suivant les catégories socio économiques (pauvres et non pauvres). L'analyse suivant les cultures pratiquées indique que les cultures vivrières procurent plus de revenus (soit 62%) que les cultures de rente (30%) et l'élevage, pêche et chasse (8%).

Tableau 4: Niveau et source des revenus trimestriels par membre de ménages ruraux de la Donga.

	Mars-Mai 99		Juin-Août 99		Sept-Nov 99		Déc 99-Fév 00		Mars 99-Fév 00	
	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%
Revenus agricoles	22184	64.29	4231	30.51	4100	43.04	3900	25.16	34414	46.89
Revenus activités non agricoles	11450	33.18	8905	64.22	5038	52.89	10815	69.79	36207	49.33
Revenus de propriétés	25	.07	0	.00	14	.15			39	.05
Transferts reçus en nature ou en argent	847	2.45	730	5.26	374	3.92	782	5.05	2732	3.72
TOTAL	34505	100.0	13865	100.0	9526	100.0	15497	100.0	73393	100.0

Source : INSAE/PNUD, 2000.

Au niveau des activités non agricoles, la principale composante est le revenu non agricole qui contribue pour 88% dans la composition de ce revenu. Viennent ensuite les autres activités qui sont pour 12%. Les revenus de propriété et les transferts sont surtout drainés respectivement par les recettes de propriétés et les transferts privés.

**Tableau 5 : Niveau et source des revenus trimestriels par membre du ménage par département.**

	Mars-Mai 99		Juin-Août 99		Sept-Nov 99		Déc 99-Fév 00		Mars 99-Fév 00	
	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%	Revenu	%
Revenus agricoles										
Revenus cultures de rente	8003	23.19	539	3.89	657	6.89	1047	6.76	10246	29.77
Revenus cultures vivrières	13069	37.88	3113	22.45	2959	31.07	2279	14.70	21420	62.24
Revenus de l'élevage, pêche et chasse	1112	3.22	578	4.17	484	5.08	574	3.70	2748	7.99
TOTAL	22184	64.29	4231	30.51	4100	43.04	3900	25.16	34414	100.00
Revenus activités non agricoles										
Revenu non agricole	9343	27.08	8148	58.77	4618	48.48	9683	62.48	31792	87.81
Autre	2106	6.10	756	5.45	420	4.41	1133	7.31	4415	12.19
TOTAL	11450	33.18	8905	64.22	5038	52.89	10815	69.79	36207	100.00
Revenus de propriétés										
Revenus de propriétés	25	.07	0	.00	14	.15			39	100.00
TOTAL	25	.07	0	.00	14	.15			39	100.00
Transferts reçus en nature ou en argent										
Transferts publics	-29	-.08			57	.59			27	1.00
Transferts privés	876	2.54	730	5.26	317	3.33	782	5.05	2705	99.00
TOTAL	847	2.45	730	5.26	374	3.92	782	5.05	2732	100.00

Source : INSAE/PNUD, 2000

L'analyse des sources de revenus par catégorie selon le Seuil de Pauvreté Global (SPG) montre qu'au niveau des non pauvres les cultures vivrières contribuent pour 49% dans les revenus agricoles tandis que les cultures de rente et l'élevage, la pêche et la chasse interviennent respectivement pour 31% et 20%. Dans cette même idée, les recettes agricoles contribuent à 83% dans les revenus non agricoles et les autres activités non agricoles pour 17%. Les revenus de propriété et des transports sont marginaux dans la composition du revenu de non pauvres. (INSAE/PNUD, 2000)

Au niveau des pauvres, les cultures vivrières contribuent pour 74% dans la composition des revenus agricoles tandis que les cultures de rente et l'élevage, la pêche et la chasse interviennent respectivement pour 23% et 3%. En ce qui concerne les revenus non agricoles, les recettes non agricoles contribuent pour 99%. Les revenus de propriétés et des transferts sont marginaux dans la composition du revenu des pauvres (INSAE/PNUD, 2000).

### ***5.1.5 Atouts et contraintes de l'agriculture***

Les principaux problèmes qui minent le développement agricole au niveau de la commune sont donc la baisse de la fertilité des sols, l'insuffisance de l'encadrement technique ; la destruction et la dégradation du couvert végétal du fait des techniques culturales utilisées et la non maîtrise de l'eau.

Mais les associations des producteurs à divers niveaux, le libéralisme économique et les potentialités naturelles permettent de dire que dans cette commune, certaines cultures pourront exprimer leurs potentialités latentes si ces contraintes sont surmontées.

## **5.2 La production animale**

### ***5.2.1 Les facteurs de production***

De vastes aires de pâturage existent dans la commune de Ouaké et propices au gros bétail, surtout sur les flancs des vallons. Mais le gros bétail très moins développé, est conduit par les peuhls qui sont des sédentaires (en effectif réduit et avec un cheptel faible) et des transhumants qui viennent du nord du pays et des pays limitrophes en saison sèche (avec la grande partie du cheptel du gros bétail). Des retenues d'eau existent et favorisent la conduite du gros bétail en saison sèche. L'encadrement technique de ces peuples éleveurs porte essentiellement sur les soins aux bêtes et non sur les techniques de conduite pouvant sédentariser l'élevage. De nos jours le personnel de la santé animale fait cruellement défaut malgré l'installation des officines vétérinaires privées.

En plus de tout ceci le petit élevage préoccupe la grande majorité des ménages de la commune. Tout ménage dispose au moins une tête d'ovins ou de caprins et la volaille se retrouve dans tous les ménages. Aucune organisation n'existe pour les diverses espèces ni au niveau des éleveurs, ni au niveau des commerçants. Les diverses institutions de micro finance évitent encore le crédit élevage et ceci en constitue un des principaux freins à cette activité.

### ***5.2.2 Espèces élevées, Cheptel, marchés d'écoulement et revenus***

La production animale est dominée par les petits ruminants, la volaille, les caprins et les porcins. L'élevage est encore de type traditionnel. Le cheptel est livré à lui-même sans enclos. Les espèces élevées sont des races locales adaptées au milieu, Le tableau indique l'effectif des diverses espèces et leur évolution de 1996 à 2003.

Tableau 6: Evolution du cheptel animal dans la commune de Ouaké de 1996 à 2003

	<b>bovin</b>	<b>ovins</b>	<b>Caprins</b>	<b>porcins</b>	<b>équins</b>
1996	7770	8308	8733	790	3
1997	7770	8308	8733	790	3
1998	9401	10051	10566	955	7
1999	9401	10051	10566	1200	7
2000	7770	12050	12400	1200	11
2001	7770	12050	12400	1200	11
2002	8000	8500	8800	800	11
2003	8000	8500	8800	800	11

Source : BASEDOR 2004

Le tableau est le reflet du manque de personnel pour le suivi et la collecte des données relatives à ce secteur. Les données paraissent des estimations et non des données primaires. Le cheptel est souvent constant sur plusieurs années pour certaines espèces (les équins) et lorsqu'il y a accroissement parfois cette augmentation est très insignifiante. Néanmoins, ces données montrent que la commune dispose d'un cheptel important de bovins, ovins et caprins.

En plus de tout ceci le petit élevage préoccupe la grande majorité des ménages de la commune. La volaille se retrouve dans tous les ménages. Aucune organisation n'existe pour les diverses espèces ni au niveau des éleveurs, ni au niveau des commerçants. Les diverses institutions de micro finance évitent encore le crédit élevage et ceci en constitue un des principaux freins à cette activité.

L'apiculture constitue l'élevage non conventionnel assez développé dans la commune et elle constitue la source de revenus de bon nombre de ménages.

L'élevage concourt faiblement au revenu des populations de cette commune (Tableau 1). Mais le fait qu'elle constitue une forme d'épargne du patrimoine des ménages ruraux, l'estimation de sa part dans le revenu est souvent difficile.

### **5.2.3 Atouts et contraintes**

Les problèmes majeurs auxquels est confronté ce secteur sont l'accès difficile aux soins vétérinaires, la forte prévalence des épizooties, le manque de financement, la divagation des animaux, l'inorganisation des éleveurs, l'insuffisance de points d'eau et de pâturage pour le bétail.

Mais l'attachement des populations au petit élevage constitue un atout majeur de ce secteur. Les aménagements des grandes prairies de la commune pourront relancer l'élevage du gros bétail.

### **5.3 La pêche**

La pêche est peu développée dans la commune et elle n'est pas considérée comme une activité professionnelle mais comme une activité de clan. La pisciculture qui se développe timidement dans la commune et on a trois (03) retenues d'eau où on a pu pêché 100kg de poissons en 2003 (BASEDOR, 2004). La commune ne dispose pas étangs piscicoles et la pêche fluviale est peu développée.

### **5.4 La transformation et l'industrie**

#### ***5.4.1 Les matières premières et la main d'œuvre***

Aucune industrie n'existe dans la commune et la transformation des produits agricoles est essentiellement pratiquée par les femmes individuellement ou en groupements avec un équipement artisanal. Les produits transformés portent sur le maïs, le manioc, l'arachide, l'igname, les noix de karité et les graines de néré. Ces femmes ont acquis leurs connaissances de leurs parentes et les diverses transformations souffrent de la qualité des produits finis. La disponibilité saisonnière des matières premières fait que les transformations sont également saisonnières et s'échelonnent dans l'année. Et cette disponibilité explique l'inexistence de réelles unités de transformation fonctionnant à plein temps. L'échelle de production est alors très atomisée et pose le problème de collecte des produits finis (cossettes, gari, tapioca, amende de karité, tchakpalo, etc.)

#### ***5.4.2 Financement et équipements de transformation***

Les activités de transformation bénéficient de l'appui des institutions de micro finance notamment par rapport au fonds de roulement. Le crédit d'équipement est rare. Ainsi les équipements de transformation sont artisanaux pour la plupart et les activités demeurent très pénibles. Ce qui fait que leur productivité reste faible et leur rentabilité très maigre.

Mais ces femmes bénéficient des formations pour l'amélioration de la qualité des produits finis des structures telles le CPA, le PDRT, le PADSA /CASPA, etc.

Ici les organisations des transformatrices se limitent aux groupements. Il n'existe ni de regroupements des groupes au niveau village, ni au niveau arrondissement et ainsi de suite. Une telle inorganisation ne permet pas de contrôler la qualité des produits, ni d'avoir une maîtrise des coûts des produits pour participer efficacement à la formation des prix.

### **5.4.3 Revenus**

Les revenus non agricoles occupent une place importante dans les revenus des ruraux de la DONGA avec plus de 49% du revenu total (tableau 4). Mais la rentabilité de l'activité reste encore limitée par l'insuffisance de formation, d'information; l'absence de circuits d'écoulement et les difficultés d'accès à des financements et équipements adaptés.

## **5.5 Artisanat, commerce et tourisme**

**Le commerce :** Les échanges commerciaux dans la commune, essentiellement informels, portent sur la vente de produits locaux et l'achat de produits manufacturés importés. Les infrastructures marchandes sont en matériaux précaires. Il n'existe dans les marchés ni de comités de gestion, ni d'infrastructures de stockage. Les ventes sont surtout de détail pour les biens importés et la collecte des biens localement produits pour leurs exportations vers d'autres régions du pays ou vers le Togo. Le commerce souffre de son état informel, du manque de financement adéquat, de la faible circulation de l'information, etc.

**L'artisanat :** On distingue dans la commune aussi bien les artisans d'art, de production que de services avec une visibilité plus nette des derniers (menuiserie, taillerie, coiffure, forgeron, soudure, les scieries, etc.). La proximité de Djougou a fait migrer la plupart des artisans de services. La faible rentabilité de ces activités fait que ces artisans les combinent à l'agriculture, ou autres activités de prestation de service. Les principales difficultés qui minent le développement de l'artisanat sont le manque de formation adéquate et d'information et l'accès difficile à des financements adaptés aux besoins spécifiques des artisans, l'inorganisation des acteurs.

**Le tourisme :** La commune de Ouaké devient progressivement une destination touristique par la richesse de la flore et de la faune qui constituent un potentiel à valoriser. La commune dispose de six (06) sites touristiques à valoriser. Les hôtels de Djougou sont proches pour en développer d'autres mais il faut mettre l'accent sur l'aménagement des sites afin qu'ils rapportent à la commune. Le développement de l'élevage des chevaux avec des jeux et courses peuvent donner un élan certain à ce secteur.

## 5.6 Transport et communication

Les taxis brousse totalement amortis, sans pièces, ni assurance assurent le transport des populations vers les zones déshéritées. Le transport des marchandises telles l'igname, les noix de karité et l'anacarde est assuré par les gros camions gros porteurs vers les centres urbains du pays. Mais il n'existe pas de garages pour les gros porteurs mais l'organisation au niveau des autos gares laissent à désirer et rend difficile la collecte des taxes.

Le transport est essentiellement autofinancé mais les commerçants qui bénéficient de crédit en utilisent pour effectuer le transport des marchandises. L'accès au crédit reste encore pénible dans cette commune ne disposant aucune banque autre que les institutions de micro finance telles les CAVECA, les ASF, les CVEC et les CLCAM qui ne sont pas encore capables de bien jouer leur rôle d'intermédiation financière (servir de relais aux banques classiques).

L'inorganisation des commerçants ne permet pas de réduire les coûts de transport qui restent encore très élevés par rapport aux autres régions du pays. Mais le faible nombre de moyens de transport est aussi une des raisons de ce taux élevé des frais de transport.

Les marchés ne disposent pas de magasins de stockage, et les produits collectés sont dans les maisons privées. Aucune statistique n'est disponible sur le revenu du transport, sur les flux des personnes et le volume des marchandises échangées avec l'extérieur. Les structures d'appui sont rares dans ce domaine.

L'absence des institutions financières, l'inorganisation des commerçants, l'insuffisance des moyens de transport aussi bien pour les personnes que pour les marchandises sont autant de contraintes limitant le développement du transport.

La communication est de lancer le développement à travers les échanges entre les différentes communautés, elle ouvre le territoire au reste du monde et permet de se comparer avec les autres communautés. Elle doit être encouragée et promue surtout à partir des routes et pistes rurales. Il est difficile de donner des statistiques sur la longueur et le nombre des pistes rurales. Grâce à certains projets de la place (ABE, PAMF, PROMIC, etc.), la commune a été assistée à l'ouverture et à l'entretien de certaines voies.

La commune n'est pas traversée par de voie bitumée et toutes les voies et pistes rurales existantes sont en état défectueux. La commune est tenue d'entretenir ces pistes alors qu'elle ne perçoit aucune taxe sur ces voies. Par ailleurs, de nombreuses zones sont encore enclavées et on doit rechercher les fonds pour les désenclaver.

Les contraintes des routes sont surtout le manque de financement pour le désenclavement de certaines localités et l'entretien de celles qui existent.



La Commune de Ouaké est n'est couverte ni par la téléphonie conventionnelle, ni par les réseaux GSM. La télévision nationale n'est captée que sur une portion de la commune ; c'est la télévision togolaise qui est couvre une grande partie de ce territoire. La commune ne dispose non plus de radio locale FM pouvant permettre la diffusion des communiqués de la commune et les informations importantes de la nations et contribuer à l'éducation des population sur l'hygiène, les techniques durables de production et de transformation et faire connaître les potentialités de la commune etc.

## **6- ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL**

Le processus d'élaboration du budget de la commune est très important pour savoir le degré de participation des diverses couches de la société à sa réalisation. Il permet de savoir le degré de responsabilisation de chaque localité, de chaque agent et de chaque couche dans la conduite de ces plans de développement. En fait, le budget doit cesser d'être vu comme un tableau d'ensemble des recettes et des dépenses. Il est avant tout une expression des vœux, des plans de développement des diverses couches sociales de la commune, une vision de la transformation de la commune souhaitée par ses habitants. A cet effet, il doit être partagé, supporté par les différentes couches socio professionnelles de la commune.

### **6.1 Processus d'élaboration du budget**

Le processus d'élaboration des budgets communaux n'est pas encore participatif. Les différentes couches socio professionnelles ignorent les grandes lignes du budget d'une part et elles ne savent pas comment elles participent ou non à la construction de la cité. Les différentes contributions sont perçues comme des fonds jetés qui sont prélevés par l'Etat pour « la poche des dirigeants ».

Les principales sources de recettes et les utilisations qu'on en fait sont encore inconnues des administrés. De ce fait, ils ne trouvent pas obligatoire de réclamer des comptes aux conseillers et élus. Ces derniers voient contraignante la nécessité de rendre compte aux villageois et autres contribuables non seulement de l'importance des différentes recettes par ligne et par contribution socio professionnelle mais aussi des utilisations faites par le conseil communal. Ce qui importe pour les élus c'est l'accroissement des recettes. Cette vision est normale dans le souci de réaliser les vœux exprimés, mais elle doit être complétée par la nécessité de rendre compte, la nécessité de faire participer les contribuables, de faire comprendre à ceux-ci pourquoi ils doivent cotiser, à quoi les recettes servent, les réalisations faites, ce qui est prévu les écarts constatés etc.

Aucune confiance n'existe encore entre les élus et les contribuables. Or la décentralisation est une forme d'expérimentation de la bonne gouvernance. Les approches et processus d'élaboration, de suivi et d'exécution des budgets communaux doivent permettre de créer cette confiance.

Par ailleurs l'approche actuelle d'élaboration des budgets actuels n'est pas durable. En effet, d'après les discussions avec les autorités communales, l'approche consiste à regrouper les structures déconcentrées et projets en exercice dans la commune et d'énumérer leurs actions pour l'année en vue. Les actions qui entrent dans le programme de la commune sont alors recensées comme actions à réaliser dans la commune. C'est comme si la commune n'est pas responsable ou est incapable de réaliser ce qu'elle s'est fixée comme objectifs. Que deviendra une telle approche si les structures déconcentrées n'ont pas d'actions à engager ? Cette stratégie est dictée par le manque de moyens propres à la commune qui ne cherche pas à en créer. Quelles sont alors les recettes de la commune depuis un certain nombre d'années ? Quelles en sont les utilisations faites ?

## **6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les cinq dernières années**

Nous ne disposons pas de données sur les divers programmes de travail annuels de la commune. Nous ne pourrions effectuer aucune analyse à ce niveau. Seulement que les autorités communales nous en excusent. Par ailleurs, pour la plupart des PAC (Programmes d'Actions Communales) disponibles les erreurs remarquées portent sur :

- l'insistance sur les postes qui ne rapportent rien et qui se perpétuent d'année en année
- les sous estimations ou surestimations. Parfois les recettes du poste représentent moins de 1% des prévisions alors pour d'autres postes on les réalise à plus de 1000%
- Les dépenses de fonctionnement évoluent en fonction des recettes et ne sont pas plafonnées et les charges de fonctionnement excèdent les 90% des recettes certaines années

Les recommandations que nous pouvons donner à cet effet sont les suivantes

Il faut changer le système mis en place pour l'élaboration des programmes de travail des communes afin qu'ils soient acceptés et suivis par les habitants de la commune pour qui ils sont établis.

Les postes budgétaires qui ne contribuent pas aux recettes de la commune et qui se reportent tous les ans doivent être oubliés ou changés de dénomination.

Les prévisions doivent être concordantes avec les réalisations. En effet il est inadmissible d'avoir des postes où les prévisions sont nuls ou très faibles et où les réalisations sont de plus de 200%.

La commune doit essayer de s'entourer des cadres rompus en la matière afin que les programmations, le suivi et l'évaluation des budgets soient des choses concrètes.

### **6.3 Approches d'élaboration et de mise en œuvre des programmes annuels de travail**

Le processus des budgets doivent cesser d'être la quémante auprès des structures déconcentrées et projets de l'Etat pour être des programmes auto financés par la commune. Ainsi les parts de ces structures et projets seront des contributions et des compléments. Les approches données ici concernent la manière de programmer les activités, les recettes et les dépenses effectuées.

- Programmation des activités et leur diffusion

D'abord le système des taxes est à perfectionner pour une plus grande participation. Le terme recouvrement n'est pas indiqué bien que comptable. Il suppose une dette , un crédit que l'on cherche à recouvrer. Certes il y a la dimension d'obligation de recouvrer mais si le contribuable ne le conçoit pas comme une dette il ne se verra pas obligé de payer. Par ailleurs il faut toujours amener le contribuable à payer sans saigner, sans s'en rendre compte.

Le processus de programmation des activités annuelles doit partir de l'organisation de la cité. Les diverses couches socio professionnelles doivent être en association, du quartier ou village au niveau communal en passant par les arrondissements. Ainsi, les commerçants, les producteurs agricoles, les artisans et autres corps de métiers, les salariés de la commune, les industriels, les sociétés, etc. doivent se regrouper pour discuter des problèmes de la commune, participer à la programmation des activités de l'année. Chaque agent ou acteur du milieu doit se sentir concerner par la construction de la cité.

Chaque année la mairie choisit la semaine de l'élaboration du budget ou du bilan des activités et elle convoque les différentes couches socio professionnelles ainsi structurées. A cette séance, elle présente les acquis, les difficultés rencontrées, et les projections pour l'année suivante, le détail du bilan financier, etc. C'est aussi l'occasion pour ces structures de critiquer, de donner leurs points de vue sur ce qui est fait et ce qui est programmé. Ces structures exprimeront leurs besoins annuels, leurs vœux et leurs capacités à contribuer à leur réalisation. Ainsi chaque année, les prévisions doivent être l'expression de celles des diverses couches. Les communes doivent changer de fond en comble leur manière d'élaborer les projets annuels de travail.

A la fin de cette séance, les représentants des divers corps de métiers ou couches sociales diffusent les informations retenues à leurs membres. Ces structures sauront comment mobiliser les fonds à leur niveau pour que le budget de la commune soit réalisé. Une bonne restructuration limitera les tracasseries des agents de la commune. Les CA organiseront des mêmes séances dans leurs villages.

- L'amélioration des recettes

L'organisation des diverses catégories sociales de la commune depuis les quartiers de ville jusqu'aux hameaux devient un impératif pour relancer les recettes de la commune. Toutes les catégories socioprofessionnelles doivent être constituées. Ce travail est un travail de longue haleine. A partir de ces organisations, la commune peut avoir des recettes qui vont croître en fonction du nombre de structures mises en place, de leurs effectifs, des stratégies en place pour susciter l'adhésion, de la bonne gouvernance au sein de chacune d'elles, des services dont elles bénéficient auprès de la commune qui sont surtout la protection de leurs intérêts, la garantie, les financements, etc. Mais cela exige de la commune des services compensatoires (formations, recherches de marchés, garanties prises, etc.) en faveur de ces structures.

En plus de cette organisation qui permet surtout la participation des différentes couches, la commune doit diversifier ses sources de recettes. D'abord on l'a dit ci-dessus, il faudra alléger les taxes et innover en faisant payer sans la police. La commune doit encourager l'installation des entreprises par des politiques de facilitation. Car plus il y aura d'entreprises mieux les recettes de la commune seront améliorées.

Les principales cultures dont les produits sortent de la commune sans qu'elles n'en profitent doivent être bien structurées afin qu'elles accroissent les recettes de la commune. Par exemple en prenant 1 franc par kg d'igname la commune pourrait percevoir en 2003-2004 plus de 59.000.000 francs pour la seule culture. En faisant autant pour les autres cultures, nous pensons que la commune aura assez de fonds propres pour démarrer quelque chose.

Il peut être possible de revoir légèrement à la hausse les frais de prestation de services de la commune en instaurant un taux de participation à la construction de la commune.

En plus de ces ressources internes, la commune pourra s'appuyer sur sa diaspora pour relancer son économie. D'abord il faut organiser une table ronde sur la question avec les ressortissants de la localité; présenter les forces et les faibles, les opportunités et les menaces, les risques et les autres pesanteurs que la commune affronte. Ensuite, examiner dans quelle mesure cette diaspora est capable d'appuyer la commune dans sa lutte. Ceci doit pouvoir s'effectuer périodiquement en faisant des programmes et projets, des évaluations et des rapports qui expliquent les efforts fournis, les difficultés et les écarts constatés.

- la réduction des dépenses

Les dépenses de fonctionnement représentent pour les communes plus de 80% des réalisations des recettes. Une telle situation n'est pas de nature à permettre l'investissement et relancer l'économie de la commune. Il est donc impératif de commencer à plafonner certaines dépenses, de les limiter globalement autour de 60% et au maximum à 70% des recettes de la commune. Des possibilités de le faire existent. Certains frais de déplacement ou de participation aux réunions qui ne sont pas de nature à impulser un développement peuvent être négociés avec les organisateurs pour que ces derniers les supportent. Le taux de jetons de présence aux réunions doit peut-être révisé à la baisse surtout que la plupart des CA viennent de l'intérieur de la commune à moins de 100km du chef lieu de celle-ci.

Dans tous ces efforts, la commune évitera d'utiliser les fonds des partenaires y compris ceux de la diaspora comme frais de fonctionnement, à moins de recevoir un appui dans ce sens.

## **7. STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE**

Le Développement Économique Local, selon la Banque mondiale, est un processus par lequel les acteurs des secteurs privés, publics et organisations non gouvernementales travaillent collectivement pour créer des conditions de croissance économique et d'emploi. Promouvoir l'économie locale, c'est mettre en valeur les potentialités économiques locales (ressources naturelles, terres, forêt, carrières, cours d'eau, productions agricoles, industrielles et commerciales, etc.) en valorisant les savoir-faire endogènes pour générer de l'emploi et des revenus aux individus puis de la fiscalité pour la commune.

Le développement économique local est alors une démarche visant à mieux valoriser les différentes ressources mobilisables au niveau local et à produire celles qui manquent. La décentralisation est une manière d'amener les communes à promouvoir l'économie locale par la dynamisation des différents acteurs dans une approche participative.

Au Bénin, la décentralisation a créée une situation politique unique en inscrivant le Plan de Développement des Communes (PDC) parmi les outils dont doit disposer chaque commune pour prétendre à des fonds publics et en insistant sur le caractère participatif de son élaboration.

Selon la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, le Plan de Développement économique et social ou PDC, est le résultat d'un processus d'analyse, de priorisation, d'arbitrage et de choix tenant compte à la fois des réalités locales, des aspirations des populations, des ambitions des dirigeants et du contexte national et international.

Dans la planification communale, des projets sont élaborés par des acteurs de secteurs économiques pour lever des contraintes ou mieux valoriser des opportunités locales. La commune peut alors appuyer la production des biens et services prioritaires par l'ouverture, l'entretien et la réalisation de diverses infrastructures (pistes, marchés, centres artisanaux, les productions agricoles etc.) mais aussi faciliter la réduction des coûts de transaction en encourageant et en assistant les organisations professionnelles et tous les autres acteurs locaux à mieux s'organiser à se connecter avec d'autres acteurs économiques qui partagent le même territoire économique ou la même zone agro écologique pour mettre en place des filières porteuses.

La promotion de l'économie locale vise plusieurs objectifs. D'abord elle concourt au mieux être de chaque citoyen et elle permet aux autorités communales d'accroître leurs recettes pour l'accomplissement des tâches de développement. Pour la commune de Ouaké dont nous venons de décrire les activités et les différents budgets, quelles doivent être les actions à mener pour augmenter les recettes de la commune et assurer le mieux-être des habitants? Comment la commune doit-elle se prendre pour accomplir ces actions? C'est en ces termes que se pose le problème de promotion de l'économie locale.

### **7.1 Conditions préalables de la promotion de l'économie locale**

D'abord bien qu'élus sur des bases politiques, les conseillers et les maires doivent travailler dans l'impartialité. Ils doivent travailler comme si leur mandat s'arrêtait aujourd'hui. L'esprit partisan doit être banni et on ne doit pas avoir des visées électorales.

La seconde condition est que la commune ne doit pas s'ériger en agents économiques mais elle jouera le rôle de chef d'orchestre. L'approche de « faire faire » c'est-à-dire que la commune doit déléguer ses pouvoirs aux entreprises et autres institutions pour la réalisation des travaux sur des bases contractuelles. Mais le suivi et le contrôle relèveront du conseil municipal. Il ne faudra pas aussi que les élus créent ou facilitent la création d'entreprises pour eux-mêmes ou pour les tiers. L'approche sera une approche qui responsabilise les différentes couches de la société.

La troisième condition est la transparence et la circulation de l'information. L'information doit être accessible à tous les acteurs; en utilisant les voies officielles de leur diffusion. Le rôle de la commune sera celui de facilitateur qui permettra l'émergence des divers acteurs intéressés par les actions sus mentionnées. La facilitation peut être, par exemple de permettre à une entreprise à qui on demande de payer cash 50.000.000 pour l'acquisition du domaine d'installation, la location d'un domaine équivalent pendant un temps (deux à trois ans) avant que cette entreprise n'entreprenne des démarches pour acquérir ce terrain.

Par ailleurs l'approche d'élaboration des programmes annuels de travail doit permettre de faire participer toutes les couches socio professionnelles. Si des

restructurations ci-dessus sont effectuées au niveau village, il est possible d'en faire autant au niveau urbain avec les femmes et les artisans par corps de métier. L'approche consistera à discuter avec les représentants de ces groupes des vœux et besoins qu'ils souhaitent pour l'année à venir, quels seront leur rôle et responsabilité dans les actions prévues. Après l'élaboration du programme de travail les conseillers communaux et les responsables de ces structures organiseront des séances de diffusion du programme dans les villages et quartiers de ville et parfois par radio diffusée, en mettant l'accent sur les contraintes à lever.

## **7.2 L'environnement favorable à l'émergence des PME**

La mairie de Ouaké a l'obligation de favoriser l'installation des PME et PMI sur son territoire. L'environnement favorable est de prendre les arrêtés communaux qui assurent et réassurent les PME à s'implanter. Par exemple, l'accélération de l'électrification de plusieurs localités de la commune (surtout les centres urbains Sèmèrè et Ouaké) pourraient inciter les entreprises à s'installer. La mairie pourra inciter les PME à s'intéresser aux produits ou domaines identifiés comme levier de promotion de l'économie locale en réduisant des taxes au démarrage, en accordant des facilités diverses les premières années (un à deux ans) ou en facilitant leur installation dans les zones inaccessibles par l'ouverture des voies, l'électrification du milieu, le forage ou la canalisation pour l'apport de l'eau, etc.

## **7.3. La production agricole et l'élevage**

Le point focal sur lequel la commune peut s'appuyer pour lancer son économie est l'agriculture. Dans le domaine agricole, les productions d'anacarde, d'igname, de sorgho, d'arachide, de petit mil et des animaux doivent prendre le pas sur les autres productions. L'intégration de ces productions (agriculture élevage) pourra permettre de rendre durable leur production. La production animale se fera par le développement surtout des ovins caprins en captivité et aussi les élevages non conventionnels (apiculture). Pour la production animale, la facilitation, la diminution des taxes communales, la participation à l'organisation des éleveurs par espèce élevée, l'exonération pendant les premières années de démarrage sont des actions que les autorités communales pourront effectuer pour favoriser la promotion de l'élevage. Elle pourra faire l'éloge de la zone en matière du croît des bêtes, leur prolificité en s'installant dans la commune, les avantages que la commune accorde aux acteurs qui le désirent, etc.

En plus de ces actions pour la production animale, les éloges en matière de production végétale toucheront surtout les rendements obtenus, les fertilités des sols, la garantie des marchés, les structures d'encadrement disponibles, les centres de formation, etc.

#### **7.4 Organisation des couches socio professionnelles : surtout des artisans.**

Un autre travail de la commune et qui doit permettre de faire participer les différentes couches socio professionnelles à l'économie de la commune est leur organisation depuis le niveau village, en passant par l'arrondissement. Elle doit faciliter l'émergence de ces structures qui seront ces portes d'entrée avec les populations. C'est par ces structures qu'on peut demander des contributions à la construction de la cité. Sans de telles organisations nos communes végéteront pendant longtemps dans de l'à peu près. La participation aux activités de la commune passe par ces organisations. Le rôle de ces dernières peut même dépasser la simple contribution aux budgets de la commune mais à la sécurité dans les quartiers ou villages, aux suivis des travaux de réalisation des infrastructures etc.

Par exemple la commune de Natitingou avec l'appui des services techniques allemands a déjà une telle organisation. Il y a d'abord l'organisation de chaque corps de métier (vulcanisateur, soudeur, menuisier, coiffeur, couturier etc. puis la fédération de ces structures puis leur fédération. Ceci rendra la vie dans la communauté plus sociale grâce aux échanges.

Toujours dans ce domaine, la mairie pourra appuyer le perfectionnement de ces corps de métier par des recyclages. Ainsi avec ces professions qui faisaient leurs activités à la demande il sera possible de développer une approche de travail à l'offre et non à la demande.

Par exemple les maçons recyclés peuvent se regrouper et ne fabriquer que des briques stabilisées pour les besoins de construction. La commune peut aller loin en mettant en place des sociétés de bâtiments qui n'utiliseront que ces briques dans les constructions publiques et même pour les résidences privées. De même les couturiers /tailleurs peuvent se regrouper et confectionner des chemises et des pantalons à partir des produits du SITEX et ainsi gagner des marchés extérieurs. L'encouragement de ces petites industries pourra relancer la commune.

#### **7.5 La promotion des produits d'exportation**

La commune de Ouaké doit profiter de sa situation géographique par rapport à la frontière, développer des stratégies qui font qu'elle tire profit des biens locaux qui sont exportés sur le Togo. Une taxe communale sur les biens produits localement et qui entrent dans la commune peuvent être frappés de taxes pour décourager de telles importations surtout pendant les périodes où les productions locales abondent dans les marchés. Elle peut développer des activités qui permettent les exportations des produits qu'elle peut bien produire. Elle peut favoriser la création des entreprises de regroupements des productions pour éviter leurs exportations en période d'abondance. Celles-ci seront déstockées pendant les périodes de soudure à des prix étudiés.



Le développement des magasins et des hangars dans les marchés locaux qui sont en même temps des marchés frontaliers rehausse l'image du pays mais permettra à la commune d'améliorer son assiette fiscale. Une telle action peut se faire par la collaboration avec les projets et ONG intervenant dans la commune. De plus l'organisation des transporteurs et des producteurs constitue des points pour la réalisation de ces infrastructures.

## **7.6 Le transport et la communication**

### *7.6.1 Le transport*

Un domaine où la commune de Ouaké trouvera un avantage comparatif est le transport et la communication. La commune de Ouaké peut profiter de sa situation de banlieue à la ville de Djougou développer le tourisme en améliorant ses sites touristiques, en réhabilitant des voies et en exigeant avec les communes limitrophes le bitumage des voies Bassila – Sèmèrè-Ouaké Djougou. Une telle ouverture demande la collaboration des autres communes comme Bassila, Djougou, Copargo, etc. Le développement des routes pour désenclaver les centres de production peut contribuer plus tard à accroître les recettes de la commune. Les taxes de stationnement, les taxes locales de chargement/déchargement surtout pour les gros porteurs pourront améliorer les recettes de la commune.

### *7.6.2 La communication*

Le développement de la communication est un appât pour attirer les entrepreneurs. Elle doit permettre à tout habitant de la commune d'être joint à tout moment et qu'il puisse collaborer avec le reste du monde. Le développement de la communication constituera un atout pour la commune en matière de développement économique. Cette communication passe parfois par l'ouverture des pistes de desserte rurale afin que les produits agricoles de toute localité puissent trouver de preneurs. La situation d'enclavement de Ouaké exige le développement des routes et leur entretien pour amener les entrepreneurs à s'intéresser à la commune.

## **7.7 La disponibilité des intrants et des équipements**

Les acteurs économiques qui se lanceront dans la mise en place des intrants et équipements agricoles seront les bienvenus dans la commune. De ces entreprises ne voudront pas être uniquement à l'échelle d'une commune mais au niveau de deux, trois voire un département. Une synergie entre les mairies est alors indispensable pour sélectionner les entreprises et ce en collaboration avec les CPA. Ces derniers définiront les critères, estimeront par année les besoins avec les agriculteurs et éleveurs et la production agricole au sens large pourra se développer. La

multiplicité des centres de dépôts des intrants, la création de quelques centres de provenderies pour accompagner l'élevage en captivité, le développement du transport des matières fécales des bêtes pour fertiliser les sols sont les points sur lesquels la commune devra mettre les accents de sensibilisation et de soutien aux PME.

### **7.8 Industries et activités de transformation**

La meilleure manière d'accroître la valeur ajoutée de toutes ces productions est de procéder à leur transformation. En dépit d'installation de grosses industries difficiles à gérer, la commune aura à encourager l'installation des PME et PMI. Il faudra alors que la commune facilite ces installations, que les opérateurs choisissent les transformations pour lesquelles les matières premières sont disponibles. Les informations et l'augmentation régulière des productions des matières premières constituent les préalables à l'installation des PME et PMI de ce type.

La transformation de l'anacarde est une activité envisageable pour la Donga. Mais l'industrie suppose la disponibilité de l'énergie. Donc les maires ont intérêt à s'organiser pour réclamer dans leurs zones respectives l'électricité. L'électrification est une condition indispensable de tout développement d'industrie. Nous pensons que ce sont les actions immédiates de l'équipe actuelle de la mairie de Ouaké.

### **7.9 Le tourisme**

Dans le domaine du tourisme, la commune doit mettre en relief les sites touristiques dont elle dispose. La position de Djougou la défavorise en matière d'hôtellerie mais le réaménagement des sites touristiques aidera la commune dans l'amélioration de ces recettes. Jadis zone d'élevage des chevaux, la commune peut réfléchir à la valorisation de cette activité en l'accompagnant des jeux intéressants comme la danse des chevaux, leur distraction etc. L'organisation correcte de ces types de jeu dans une région à relief accidenté sera encore très expressive.

Pour permettre tout ceci la commune aura non seulement des actions de facilitation pour la création des structures devant accomplir ces rôles mais aussi créer l'environnement favorable à leur émergence.

### **7.10 Le label et la recherche des marchés d'écoulement.**

En tant que chef d'orchestre, la commune doit assister les acteurs ou opérateurs à retrouver les marchés pour l'exportation de leurs produits. Elle doit aussi effectuer des études, des enquêtes ou sondages afin de pouvoir inciter les acteurs à s'installer. La commune doit se faire une image ; soit à travers l'agriculture, la production de miel, l'élevage, etc. Tout dépendra des ambitions de la commune.

Les facteurs qui faciliteront l'installation des PME et PMI sont entre autres l'écoulement de leurs productions. Pour les biens dont la consommation locale est faible, la recherche de marchés dans la sous région ou dans les pays Européens, Américains ou asiatiques deviendra un impératif. La commune pourra appuyer les PME et PMI dans cette logique en facilitant la participation des PME et PMI dans les foires nationales et internationales, les négociations avec les pays concernés.

### **7.11 Les ONG, les structures de développement et projets**

Tous les acteurs de développement , les structures déconcentrées de l'Etat ont leur rôle dans la propulsion de cette économie locale. L'encadrement et les facilités de financement, la santé des ouvriers et des employeurs sont des points aussi importants. La commune doit préserver un environnement paisible où chaque acteur joue sa partition. Les projets et ONG assureront l'encadrement des acteurs sur les systèmes de production, (système cultural, performance des artisans, etc. ), la gestion et l'organisation des acteurs. Les systèmes de production devront mettre l'accent des systèmes durables de production, l'intégration des activités, la symbiose entre les activités, la réutilisation des déchets des PME et PMI, etc.

### **7.12 L'intercommunalité**

Dans ces stratégies on doit comprendre qu'une commune à elle seule ne peut pas entreprendre et promouvoir son économie. Elle a besoin des autres communes, du reste du monde. Par exemple, une voie à réfectionner ou à ouvrir pourrait être pour desservir deux communes ou arrondissements. Donc la seule commune ne pourra pas s'en charger. Il faudra une collaboration entre les communes pour pouvoir aboutir à leurs objectifs de base ; c'est cette collaboration que les autres appellent intercommunalité.

L'intercommunalité est indispensable et incontournable entre Ouaké Copargo, Djougou et dans une certaine mesure Kouandé et Natitingou pour la collecte et la commercialisation des noix d'acajou, pour l'approvisionnement en intrants des agriculteurs etc. Elle est encore nécessaire avec Ouaké, Djougou et Bassila par rapport à la création d'une industrie de transformation des noix de Cajou.

Cette synergie est indispensable pour aussi attirer les PME et PMI. Si une zone dont les limites dépassent la commune produit une matière première, une entreprise peut décider s'installer dans une des communes. Ce n'est pas pour cela que les autres communes rechercheront d'autres PME pour la même transformation. Au contraire, elles permettront à cette PME de trouver les matières premières. La concertation entre les communes est d'une grande importance pour pouvoir avoir des économies intégrées.

## **8. STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES**

Sans pour autant aller en détail, nous avons déjà touché les aspects de la valorisation des filières. Mais ici il est bon qu'on mette l'accent sur ce qui constituera la valeur ajoutée de chaque filière. Comment chaque filière pourra contribuer au budget de la commune ? Que doit faire la commune pour que la filière soit promue et apporte un plus aux recettes municipales ? Dans un premier temps nous aborderons les critères de choix et la sélection des filières porteuses, les stratégies pour la valorisation de ces filières seront analysées en deuxième position et le rôle des différents acteurs permettra de finir avec ce chapitre.

### **8.1 Identification des filières porteuses**

#### ***8.1.1 Critères de choix***

Le concept filière est initialement considéré comme attribut des productions agricoles. Il désignait une famille de produits dérivés d'un produit de base dont la production et la commercialisation sont assurées par les mêmes acteurs économiques.

La filière c'est alors un regroupement **cohérent et opérationnel** d'individus ou groupes qui intervient dans la Production, la Transformation, la Commercialisation et la Consommation et qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits.

Le concept d'économie des filières s'est à peu près élargi à d'autres activités. A cet effet, les filières et les créneaux porteurs sont considérés comme des activités à but lucratif portant sur une famille de produits, un bien ou un service générateur de croissance, d'emplois et garantissant une valeur ajoutée pour celui ou celle qui les exerce et pour l'économie.

Les filières porteuses sont identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (02) grandes catégories.

- Les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière

Cette catégorie permet de poursuivre l'activité et d'entretenir la dynamique de l'investissement. Les critères considérés dans ce cadre sont :

- La compétitivité de la filière à l'échelle régionale ou nationale et aussi par rapport aux autres produits venant de l'extérieur. Cette notion de compétitivité regroupe tous les aspects (coûts, prix, qualité, emballage, etc.), notamment l'existence de débouchés (demande solvable et en évolution) et le faible coût de la main d'œuvre. Elle traduit par ailleurs l'évolution du chiffre d'affaires ou de revenus dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective
- Le poids économique de la filière se traduisant par le pourcentage de la production par rapport à la situation nationale et son évolution, toujours dans le cadre d'une approche rétrospective et prospective
- La valeur ajoutée créée et son évolution (salaires versés ou équivalents, impôts payés, bénéfices réalisés, intérêts payés, etc.)
- La contribution de la filière à l'économie de la région en termes de croissance et d'emplois.
- La contribution de la filière au budget de la commune
- L'écoulement des produits c'est à dire l'organisation pour faire écouler les produits et atteindre les marchés de vente

- La création d'emplois

L'emploi est au centre de la problématique de la croissance économique. La création d'emplois est une priorité nationale et communale. Aussi, le nombre d'emplois créés par filière est un critère important. Il se traduit par l'évolution des effectifs dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective de la filière.

L'identification de **la filière porteuse** doit permettre de régler la nécessaire équation du **QORP**. Pour qu'une filière soit porteuse, il faut absolument qu'elle :

- offre une **quantité** suffisante pour couvrir le marché auquel il est destiné (Q)
- rende disponible un produit d'une **qualité** acceptable à mettre sur le marché (qualité recherchée ou désirée par l'acheteur potentiel) (Q)
- fournisse régulièrement le produit aux périodes et au temps désirés par les consommateurs (la **régularité** est un facteur déterminant) (R)
- permettre d'obtenir un **prix** accessible et concurrentiel sur le marché (P)

Ainsi l'analyse de la filière doit prendre en compte les données suivantes :

Tableau 7 : Informations nécessaires à l'analyse d'une filière

Niveau ou stade de la filière	Informations
<i>Niveau fonctionnel</i>	Relations de l'acteur avec l'amont de la filière (A qui l'acteur achète le produit, fournisseurs des intrants...) et avec l'aval (à qu'il vent son produit), quelle quantité ?
Transformation	volume transformé, ratio de transformation, pertes à la transformation, coûts
Stockage	Volume, coût et marge, prix en saison et période de soudure.
Commercialisation	prix d'achat et de vente, qualité requise, régularité des fournisseurs, modes et délais de paiement, logistique, concurrence
Coût de filière	coût (achats intrants, outillage, loyer, entretien, services, transport, frais divers, taxes personnel...) spécifiques au produit étudié
Diagnostic de filière	informations qualitatives sur les problèmes, contraintes perçues par les agents, les propositions faites pour réduire les contraintes qui pèsent sur l'activité...

### **8.1.2 Sélection des filières**

De l'atelier régional organisé à Natitingou le 08 février 2006, les autorités communales de Ouaké et à l'issue des entretiens que nous avons eus avec certains d'entre eux, les filières et les raisons de choix sont présentées dans le tableau 8 (Annexe 2). Ainsi l'igname, le manioc, le maïs l'arachide et l'aviculture sont les filières retenues pour diverses raisons. L'igname, le maïs et le manioc sont retenus parce qu'ils constituent des aliments de base de la région et l'igname a beaucoup de dérivés produits localement L'aviculture se commercialise aisément dans la commune mais la peste aviaire de nos jours pourrait avoir des incidences sur cet écoulement. L'arachide se transforme bien et les femmes en maîtrisent les diverses techniques et les produits issus de la transformation se commercialise mieux.

Tableau 8 : Filières porteuses retenues par la commune de Ouaké

Cultures	Raisons
Maïs	Aliment de base
Igname	Aliment de base, transformé
Manioc	Aliment de base
Aviculture	Commercialisé
Arachide	Transformation, commercialisation

Mais pour le choix de la culture levier, c'est-à-dire celle sur laquelle la commune doit s'appuyer pour lancer son économie, la commune a choisi le maïs.

Tableau 9 : filière levier de la commune

<b>Filière levier</b>	<b>Raisons</b>	<b>Risques</b>
Maïs	Aliment de base, fortement commercialisé dans la zone	Surproduction et mévente

Le maïs un aliment de base pour un frange importante de la population mais il est fortement commercialisé et les risques liés à ce choix sont la surproduction et les méventes. C'est pourquoi la commune mènera des actions avec le CPA et les opérateurs économiques pour rechercher les marchés (SOBEBRA, Pays de l'hinterland, usine de farine de Bohicon, PAM, etc. pour assurer le marché.

## **8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses**

Toutes les cultures végétales et les productions animales se font déjà et sont bloquées par des contraintes qui doivent être levées pour qu'elles constituent une véritable filière. Au nombre des contraintes, nous citons la pauvreté des terres, le sous équipement des producteurs et transformateurs, la disqualification de la main d'œuvre, l'inorganisation des acteurs et l'atomicité de la production.

La commune favorisera l'organisation des acteurs par activité et par spéculation si possible. Par exemple entre les groupements et les UCP, il n'y a pas un lien solide. La commune doit œuvrer pour que, pour chaque spéculation agricole, il y ait une sorte de GV qui discute des problèmes de la culture du niveau village et au niveau communal en passant par le niveau arrondissement. Ces groupements par spéculation forment l'union des producteurs au niveau village, de ce bureau villageois, sera constitué le bureau de l'arrondissement et celui de la commune.

Par an, ces producteurs exprimeront leurs besoins au niveau village, puis niveau arrondissement puis celui de la commune. La collecte des productions sera plus aisée et les commerçants tireront des avantages certains. Les producteurs pourront profiter des meilleurs prix et donc négocier des marchés intéressants. Une telle organisation est bénéfique aux autorités communales qui doivent chercher à fixer une taxe par kg de produit vendu. Le fait de payer à la source sera très bénéfique aux élus et aux paysans et il n'y aura pas de fuite, puisque l'argent prélevé est perçu auprès du commerçant.

La politique de perception des fonds doit être une politique sans saignement du contribuable qui pourra payer sans sentir qu'il est en train de le faire. C'est l'organisation des acteurs, quel que soit le niveau, qui permettra d'atteindre cet objectif. Ainsi lors de la commercialisation qui désormais sera groupée, les impôts ou contributions à la construction de la commune seront soutirés par les commerçants et ces derniers verseront les fonds à la commune. Ceci paraît une taxe comme la Valeur Ajoutée (TVA) et donc ne signifie pas que le commerçant est exempt des taxes ou impôts.

Pour ce faire, des mois avant la récolte, des séances de travail regrouperont les commerçants et les organisations paysannes aussi bien au niveau communal qu'au niveau village pour discuter des prix de vente des produits. En début d'année après le vote du budget, les autorités communales négocient et fixent les taux de la contribution à la construction de la commune avec chaque corps de métier. Ainsi la collecte des fonds par les commerçants ne posera aucun problème Mais le conseil communal est tenu de suivre ces commerçants et les organisations paysannes afin de pouvoir rentrer dans l'intégralité de ses fonds. Les discussions entre acteurs doivent alors être très franches, sans parti pris et sans rancune. Sur ce point la commune doit éviter l'asymétrie des informations.

Pendant que les paysans sont en train d'être organisés au village, la commune facilitera l'installation des entreprises pouvant ravitailler la commune en intrants agricoles en s'appuyant sur les services du Centre de Production Agricole (CPA). C'est pourquoi le choix des spéculations est très important pour pouvoir donner les types d'intrants dont a besoin la commune. Il appartient après tout aux groupements et GV de producteurs de venir négocier avec les opérateurs sélectionnés.

La commune a besoin de s'appuyer sur les activités des ONG et du CPA pour atteindre cet objectif de valoriser les filières. Elle doit chercher à faire un zonage de la commune en fonction des potentialités de chaque arrondissement et des compétences des ONG. Ainsi chaque structure sera responsabilisée pour la promotion d'une culture ou produit agricole donné dans la zone à lui confier.

Plus les productions sont importantes, plus les recettes de la commune seront élevées. Il ne s'agira pas simplement de faciliter l'organisation et l'accès des producteurs aux intrants, mais il faudra les former et leur permettre d'avoir accès aux financements de leurs activités et surtout en garantissant le foncier. Par rapport aux formations, la commune veillera à ce que les formations données contribuent non seulement à rehausser le niveau de technicité des paysans mais aussi accroître leurs capacités de gestion. Ces formations seront données aussi bien aux ONG qui les encadrent mais aussi directement aux paysans. C'est pour cela que la commune a intérêt à renforcer les petits centres ruraux de formation qui existent.



L'accès aux structures de financement est une priorité sur laquelle la commune veillera. Mais la commune est pauvre en institution de micro finance (IMF) et sans banque. Elle veillera dans un proche avenir à ce que les quelques IMF existantes jouent leur rôle d'intermédiation financière (surtout les performantes) avant de pouvoir elles-mêmes financer directement les activités des paysans et organisations paysannes (OP). Mais il faudra les structurer afin qu'elles harmonisent leurs politiques et modalités d'octroi de crédit. Les organisations des paysans par filière et par village et l'organisation de la commercialisation sont des garanties certaines pour la récupération des fonds. Par les commerçants et les organisations ainsi mises en place, ces structures de financement peuvent aussi récupérer leurs fonds. La commune aura à permettre ces rapprochements.

La constitution d'une banque de développement paraît un impératif pour le Bénin. Le développement économique du pays en souffre cruellement de nos jours. Les banques commerciales et les institutions de micro finance ne peuvent pas octroyer des crédits de long terme à des taux préférentiels qu'aspire la population. Seule la banque de développement peut le faire. Cette banque nationale doit avoir des agences au niveau de chaque département du pays.

### **8.3 Rôle de chaque acteur dans la valorisation des filières porteuses**

Loin de se répéter, cette section mettra en relief les apports des différents acteurs de la vie économique de la commune à la valorisation des filières. Ces divers acteurs sont le politique, les autorités communales, les organisations /associations des producteurs, les structures d'encadrement, les structures de financement, les commerçants et les transporteurs et les potentiels demandeurs de ces produits.

Ces derniers constituent le point focal de la réussite de la promotion de la filière. Les marchés d'écoulement ne doivent pas faire faux jeu. C'est pourquoi il est salutaire d'effectuer des contrats à terme et les produits seront livrés conformément aux termes du contrat. Le risque de ces types de contrat est que la commune ne puisse pas honorer ses engagements surtout que la production agricole est très sujette encore aux vicissitudes climatiques. Dans ces conditions, l'intercommunalité sera d'un apport très précieux. Et c'est pour ces raisons que les organisations paysannes ne seront pas uniquement au niveau communal, elles doivent être au niveau des départements par filière d'abord avant d'intégrer les Unions Départementales des Producteurs (UDP) qui doivent être restructurées pour prendre en compte les autres spéculations autres que le coton si leur statut n'était pas conçu dans ce sens.

### ***8.3.1 Les producteurs agricoles***

La réussite des filières dépend en grande partie des acteurs de la filière et surtout des producteurs. Ils doivent se restructurer et essayer de se montrer à la hauteur surtout lorsqu'il s'agit des marchés à terme. Ainsi toutes leurs énergies seront consacrées à la production surtout que le marché est garanti. L'adoption des techniques de production durables et adaptées à la zone sont les principes à respecter par les paysans. Le respect des normes de produits constitue aussi un des axes sur lesquels les structures d'encadrement mettront l'accent et que les OP doivent faire adopter par les membres.

### ***8.3.2 Les structures d'encadrement et de financement***

Les structures de financement doivent permettre aux paysans d'avoir le crédit à temps pour que celui-ci serve ce à quoi il a été sollicité. Les structures d'encadrement doivent tenir compte de la lenteur et des modalités de celles là. Mais très souvent c'est le conseil d'administration de ces structures de financement qui retardent les procédures car il doit donner son quitus avant que l'emprunteur ne soit en possession des fonds. La procédure doit être raccourcie pour permettre le développement des filières choisies.

Les structures d'encadrement sont surtout les ONG mais aussi les structures de l'Etat tels le CPA, les projets et des agences de développement. Ces structures chercheront aussi à avoir les statistiques de production au niveau de leur zone d'intervention. Ceci permet d'effectuer de bonnes projections et prévisions de production. Ces diverses structures doivent se réunir périodiquement pour examiner les problèmes rencontrés et trouver les solutions qui s'imposent. Les approches d'intervention doivent être harmonisées pour éviter les conflits sur le terrain et surtout pour pouvoir être complémentaires et non conflictuels sur le terrain.

### ***8.3.3 Les commerçants et transporteurs***

Les commerçants et les transporteurs ont l'obligation de collecter les produits auprès des producteurs. A ce niveau ils doivent bien jouer leur rôle en payant aux prix convenus et en remboursant à temps les producteurs, en rétrocédant à la commune ce qui lui revient (les taxes de construction de la commune), en respectant les types et qualités d'intrants souhaités et en respectant les périodes de livraison et de collecte.

### ***8.3.4 Les autorités communales***

Les autorités communales ont l'obligation de faire le point à la fin de chaque campagne : la quantité des produits commercialisés, les recettes de contribution à la construction de la commune ainsi que les autres taxes perçues, les utilisations faites de ces fonds, les prévisions et ce qui reste à faire. De tels points encouragent les contribuables à s'exécuter davantage et incitent même à la dénonciation de ceux qui refusent de respecter le jeu. La commune en plus doit essayer de maintenir autant que possible les voies praticables, désenclaver les zones de production, électrifier si nécessaire ces zones. Les autorités communales devront aussi favoriser l'installation des fermes modernes ou ranches autour de la ville de Calavi.

## **9. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

La promotion de l'économie de la commune de Ouaké repose donc essentiellement sur la promotion des activités agricoles mais aussi le développement de certains services peut profiter à la commune. Pour éviter que la commune soit phagocytée elle devra être vigilante, dynamique et chercher à collaborer avec les autres communes.

La promotion de l'agriculture à travers les filières choisies passe par la mise en place d'une banque de développement et la création des fermes modernes de production. Celui de l'élevage passe par la garantie des points d'eau, la production des fourrages sous les plantations d'anacarde et le flanc des vallons, le développement des petites usines de provenderie à partir des produits locaux .

L'intercommunalité doit cesser d'être politique mais elle doit avoir une vision économique. Elle devra permettre la réalisation des infrastructures communes à caractère régional (routes, centres de formation, santé, etc.). Les échanges entre les communes peuvent permettre d'effectuer une bonne programmation et éviter les gaspillages de fonds. Elle peut aussi permettre l'augmentation de l'offre des produits pour la satisfaction de certains marchés. Aucune commune ne peut prétendre se développer en vivant en autarcie.

Les autorités communales devront chercher à jeter les bases d'une telle économie. D'abord il faut rendre participatif le système d'élaboration des programmes annuels de travail et favoriser la participation de toutes les couches aussi bien dans l'élaboration que dans l'exécution. La transparence dans la gestion de la cité est une composante importante de la bonne gouvernance que ces autorités doivent chercher à respecter.

## CONCLUSION GENERALE

La commune de Ouaké est une commune où les ressources naturelles encore disponibles sont fortement dégradées du fait d'un système de production inadapté. Les atouts de la commune reposent sur les activités de production agricole et elle pourra mieux en tirer avantages en s'appuyant la filière maïs. L'accent doit être mis sur la communication à travers les routes et le transport pour faciliter l'écoulement des biens.

Les ressources naturelles de la commune qui sont en train de s'épuiser qualitativement et la disqualification de la main d'oeuvre exigent que la commune mette l'accent sur la formation des acteurs chargés de leur exploitation.. L'agriculture pour la production végétale mérite des techniques de production durables et aussi l'installation des fermes modernes. La promotion de l'élevage doit reposer sur les caprins, ovins et bovins dans un système moins extensif. Mais aussi les anciennes espèces comme les équins peuvent être développés pour développer le tourisme qui ne dispose pas assez d'infrastructures dans la commune.

La commune gagnera en organisant les acteurs dans tous les secteurs et en s'appuyant sur les structures déconcentrées de l'Etat et les autres acteurs de la vie économique de la commune. On peut citer les ONG, le CPA, la SONEB, la SBEE, les entreprises de lotissement, dont les actions ont une action certaine pour la valorisation des diverses filières et la promotion de l'économie de la commune.

## BIBLIOGRAPHIE

**BASEDOR (2004)** : Base des données régionales du département de la Donga

**Conseil Economique et Social (2000)** : Les capacités d'auto développement des futures collectivités locales au Bénin : Résultats de l'enquête dans les futures localités administratives du Bénin.

**INSAE (2002)** : Recensement général de la Population et de l'habitat.

**INSAE/PNUD (2000)** : Etude sur les conditions de vie des ménages ruraux (ECVR) édition 1999-2000

**IREDA (2003)** : Plan de développement de la commune de Ouaké.

**MAEP (2004)** : Statistiques agricoles campagne 2003-2004

**MISD (2001)** : Atlas des monographies des communes du Bénin

**LARES (2001)** : La problématique de l'intercommunalité dans le fonctionnement des communes béninoises

Annexe 1: Evolution des Superficies (ha), Rendements (kg) et Productions (tonne) et taux de croissance des principales cultures de la commune de Ouaké

<b>SUPERFICIES</b>																		
Année	Maïs		Sorgho		Petit mil		Igname		Manioc		Haricot		Voandzou		Coton		Arachide	
1998-1999	1630		3276		2415		4389		662		1315		515		1318		1441	
1999-2000	1570	-3,68	2204	-32,72	1107	-54,16	5789	31,90	672	1,51	1024	-22,13	441	-14,37	1665	26,33	1058	-26,58
2000-2001	2530	61,15	3900	76,95	2400	116,80	4800	-17,08	750	11,61	1600	56,25	510	15,65	1977	18,74	1608	51,98
2001-2002	2100	17,00	3400	-12,82	2058	-14,25	4364	-9,08	632	-15,73	1928	20,50	475	-6,86	1341	-32,17	2047	27,30
2002-2003	2468	17,52	3555	4,56	2139	3,94	3318	-23,97	134	-78,80	1711	-11,26	471	-0,84	2172	61,97	2149	4,98
2003-2004	2599	5,31	4497	26,50	1985	-7,20	4620	39,24	778	480,60	1920	12,22	640	35,88	2257	3,91	2385	10,98
MOYENNE	2149,50	12,66	3472,00	12,49	2017,33	9,03	4546,67	4,20	604,67	79,84	1583,00	11,12	508,67	5,89	1788,33	15,76	1781,33	13,73
<b>RENDEMENT</b>																		
1998-1999	1045		700		450		8000		6000		650		701		950		800	
1999-2000	1165	11,48	723	3,29	593	31,78	12210	52,63	9150	52,50	691	6,3077	907	29,39	901	-5,16	830	3,75
2000-2001	1164	-0,09	660	-8,71	625	5,40	13100	7,29	11000	20,22	788	14,038	761	-16,1	1139	26,42	1080	30,12
2001-2002	1139	-2,15	660	0,00	631	0,96	13100	0,00	11000	0,00	788	0	760	-0,13	1100	-3,42	1077	-0,28
2002-2003	1126	-1,14	660	0,00	631	0,00	13100	0,00	11276	2,51	788	0	764	0,526	1200	9,09	1076	-0,09
2003-2004	1541	36,86	888	34,55	804	27,42	12800	-2,29	11008	-2,38	749	-4,949	766	0,262	1171	-2,42	1096	1,86
MOYENNE	1196,67	8,99	715,17	5,82	622,33	13,11	12051,67	11,52	9905,67	14,57	742,33	3,08	776,50	2,79	1076,83	4,90	993,17	7,07
<b>PRODUCTION</b>																		
1998-1999	1703,00		2293,00		1087,00		35112		3972,00		855,00		361,00		1252,00		1153,00	

1999-2000	1829,00	7,40	1594,00	-30,48	657,00	-39,56	70685	101,31	6213,00	56,42	708,00	-17,19	400,00	10,80	1500,00	19,81	878,00	-23,85
2000-2001	2944,00	60,96	2574,00	61,48	1499,00	128,16	62880	-11,04	8250,00	32,79	1261,00	78,11	388,00	-3,00	1252,00	-16,53	1736,00	97,72
2001-2002	2392,00	18,75	2243,00	-12,86	1298,00	-13,41	57168	-9,08	6952,00	-15,73	1519,00	20,46	361,00	-6,96	1575,00	25,80	1204,00	-30,65
2002-2003	2779,00	16,18	2347,00	4,64	1349,00	3,93	43466	-23,97	1511,00	-78,27	1349,00	-11,19	360,00	-0,28	2606,00	65,46	2313,00	92,11
2003-2004	4005,00	44,12	4037,00	72,01	1596,00	18,31	59136	36,05	8564,00	466,78	1439,00	6,67	490,00	36,11	2643,00	1,42	2614,00	13,01
MOYENNE	2608,67	21,98	2514,67	18,96	1247,67	19,49	54741,17	18,65	5910,33	92,40	1188,50	15,37	393,33	7,34	1804,67	19,19	1649,67	29,67

MAEP, 2004

REPUBLIQUE DU BENIN

Mission de Décentralisation

Cabinet Afrique conseil

*Programme d'Appui au Démarrage des Communes*

ETUDE SUR

LE ROLE DES COMMUNES DANS LA PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE ET LA  
VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

**ATELIER REGIONAL ATACORA OUEST**

Natitingou, le 8 février 2006

**Rapport de l'atelier**

**Consultants :**

Dr. BIAOU Chabi Félix

KORA Ousmane

TCHEGNON Philippe



## I - INTRODUCTION

Le 8 février 2006 s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel Bellevue à Natitingou, l'atelier régional sur le thème « rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses ». Cet atelier a réuni les communes de Ouaké, de Djougou, de Copargo, de Natitingou, de Toucountouna, de Tanguiéta, de Matéri, de Cobly et de Boukombé appartenant toutes à la zone agroécologique 4, nommée zone égroécologique de l'Atacora Ouest.

Les participants à cet atelier, au nombre de **vingt et un (21)** sont essentiellement les élus locaux, les personnes ressources ayant effectué des voyages d'études, des producteurs, des opérateurs économiques locaux, des représentants des structures décentralisées étatiques (CeCPA....).

La modération de l'atelier a été assurée par Messieurs KORA Ousmane, BIAOU Chabi Félix et TCHEGNON Philippe tous consultants du cabinet Afrique Conseil.

Le présent rapport rend compte du déroulement et des résultats auxquels ont abouti les travaux de cet atelier. Il est structuré de la manière suivante :

- Contexte et objectifs de l'atelier
- Déroulement de l'atelier
- Résultats atteints
- Evaluation de l'atelier et leçons à tirer
- Perspectives ou suite à donner
- Conclusion et recommandations

## II - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ATELIER

Le Gouvernement du Bénin et la Commission Européenne ont décidé le financement d'un programme d'appui au démarrage des Communes (PRODECOM) d'une durée de trois ans afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales.

L'objectif visé à travers ce programme est la mise en place d'une administration communale capable de :

- améliorer le niveau des services rendus aux populations dans une logique participative
- renforcer les capacités de l'Etat à appuyer et encadrer les 77 communes.

Pour atteindre cet objectif, le programme vise quatre axes : la formation, l'appui conseil, la communication, et les études. La présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du devis programme « études ».

La responsabilité de mener « l'Etude sur le Rôle de la Commune dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses au Bénin » a été confiée à Afrique Conseil par la Mission de la Décentralisation par lettre n° 034/MISD/MD/SG du 07 Décembre 2005.

L'étude est prévue pour être conduite en six étapes. La réalisation du présent atelier régional de la zone agro écologique 4 de l'Atacora Ouest constitue l'étape 2.

L'objectif essentiel de cet atelier est de permettre à chaque Commune de la zone agro écologique 4 de:

- identifier les potentialités de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- contribuer à l'élaboration de la monographie communale

Il est attendu au terme de cet atelier, les résultats suivants :

- Les communes connaissent leur rôle dans la promotion de l'économie de leur territoire ;
- Les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- Les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale

### **III - DEROULEMENT DE L'ATELIER**

#### **3.1 Cérémonie d'ouverture**

L'ouverture des travaux a été faite par Monsieur KORA Ousmane qui après s'être présenté lui-même a présenté toute l'équipe des consultants, a situé l'atelier dans son contexte, ses objectifs et ses attentes. Ensuite, l'occasion est donnée à chaque participant de se présenter.

Un présidium constitué de trois membres a été élu et installé pour diriger les travaux. Il s'agit de :

- Président : Monsieur ....., CA Boukombé
- Secrétaire : Monsieur YERIMA Gado, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Ouaké
- Rapporteur : Monsieur AOUDOU Salifou Assan., Responsable de la planification à la mairie de Natitingou

Des codes de bonne conduite ont été adoptés par les participants pour permettre un bon déroulement de l'atelier, après quoi le programme de l'atelier a été présenté et adopté.

#### **3.2 Exposés et synthèse des travaux**

Trois communications suivies de discussions ont meublé l'atelier. Il s'agit respectivement de la communication sur « l'Introduction Générale », suivi du module 1 qui porte sur la « présentation de la zone agro écologique 4 », et enfin la communication sur le thème « Développement local, promotion de l'économie locale et valorisation des filières porteuses, pourquoi et comment ? »

Avant d'en arriver aux communications, le modérateur a planté le décor en posant deux questions.

A la question de savoir Pourquoi la décentralisation ? les participants ont répondu ce qui suit :

- rapprocher l'administration des administrés;
- promouvoir le développement participatif;
- la démocratie à la base

Quant au bilan des trois (3) années de décentralisation, ils ont répondu que l'élection municipale et communale reste un acquis politique mais sur le plan économique on piétine.

##### ***3.2.1 Introduction générale***

###### *Contenu*

L'introduction générale a permis de poser la problématique de l'étude sur « le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses », d'en présenter les objectifs et les résultats attendus.

Cette communication a été présentée par Monsieur KORA Ousmane.

### *Discussions*

Les discussions ont porté sur la problématique de l'étude qui identifie les insuffisances de la décentralisation et les questions importantes auxquelles cette étude devra répondre. Il s'agit du sevrage qui a été brusque et inattendue selon certaines communes tandis que d'autres pensent qu'il faudrait éviter toute position attentiste et se donner les moyens de sa politique.

Concernant le manque de ressources humaines souligné par le diagnostic, les participants estiment que le problème se pose plutôt en terme de manque de cadre institutionnel approprié pour utiliser les ressources humaines qui selon eux sont disponibles quelque soit la commune.

Mais une inquiétude a été évoquée par certains participants, c'est de savoir si des dispositions ont été prises pour appuyer les filières porteuses qu'on aurait identifiées avec eux.

### ***3.2.2 Module 1 : Présentation de la zone agroécologique 4 Atacora Ouest***

#### *Contenu*

Ce module présente les caractéristiques de la zone agro écologique Ouest Atacora et les activités menées dans cette zone.

Cette communication a été présentée par Dr. BIAOU Chabi Félix

### *Discussions*

Etant donné le caractère trop technique de ce module qui contient beaucoup de thèmes techniques, les discussions ont plutôt porté sur des questions d'éclaircissement auxquelles les consultants ont pris soin de répondre.

Toutefois, on note un apport important fait par un participant, c'est le complément de la culture de riz à la liste des cultures pratiquées dans cette zone.

### ***3.2.3 Module 2 : Développement local, promotion de l'économie locale et valorisation des filières porteuses, pourquoi et comment ?***

#### *Contenu*

Ce module clarifie les thématiques de développement local et de filière et précise les critères d'identification d'une filière porteuse.

Cette communication a été présentée par Monsieur TCHEGNON Philippe.

### *Discussions*

A l'issue des discussions, les participants ont reconnu le bien fondé de cet atelier à travers la pertinence des critères d'identification d'une filière porteuse et s'inquiètent de

l'opérationnalité de cette démarche dans les communes donc se posent des questions sur comment alors organiser les filières ? Comment transposer les résultats de cet atelier à la base? Par où commencer ? Questions auxquelles les consultants ont répondu.

Ils ont reconnu que l'identification et le développement d'une filière est un processus continu qui devra impliquer tous les acteurs locaux concernés à toutes les étapes afin de s'assurer une pérennité des résultats. Ils ont surtout émis, le souhait de développer des filières vivrières afin de s'assurer une sécurité alimentaire; ceci se ressent dans les résultats de l'atelier (cf. IV), car l'exemple du coton est aujourd'hui édifiant.

La question de la dépendance vis-à-vis de l'occident a été débattue et en fin de compte il est entendu qu'on peut bel et bien se passer de leur marché si on développait l'intercommunalité, les relations Sud - Sud en développant les filières de produits dont ont besoin d'autres pays africains.

La question de la chute de la filière arachide et de la filière coton a été débattue et la vraie raison de ces échecs est que ces filières ont été décrétées alors qu'à présent la filière est entrain d'être identifiée par les acteurs locaux eux-mêmes.

### **3.2 Cérémonie de clôture**

La clôture de l'atelier est faite par le Président du Présidium à travers des mots de remerciement des participants pour leur contribution aux travaux. Par suite, le modérateur a demandé aux participants de poursuivre les réflexions sur la promotion économique locale, une fois arrivés dans leurs communes respectives.

## **IV- RESULTATS ATTEINTS**

A la suite de la présentation de l'introduction générale et des exposés - d'ébats sur la zone agro écologique 4 et l'économie locale et les filières porteuses qui ont permis aux participants de se mettre en contexte par rapport aux attentes de l'atelier, ces derniers se sont regroupés par commune pour des réflexions thématiques en vue de :

1. identifier tout en donnant des éléments justificatifs du choix de 5 filières porteuses pour leur commune et pour la zone agro écologique 4;
2. identifier tout en donnant des éléments justificatifs et les risques possibles liés au choix d'une filière levier pour leur commune et pour la zone agro écologique 4;
3. définir les ressources et les instruments nécessaires à la promotion de l'économie locale en rapport avec les filières porteuses choisies;
4. Définir le rôle de la commune dans la promotion de l'économie locale en rapport avec les filières porteuses choisies

Les résultats issus de ces réflexions sont portés dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 en annexe 5.

#### **4.1 Identification de cinq filières porteuses par commune (cf. tableau 1 de l'annexe 5)**

De la synthèse du contenu du tableau 1 (annexe 5), on peut retenir ce qui suit.

Est retenu comme filière porteuse :

- Le maïs par les communes de Ouaké, de Djougou, de Copargo, de Natitingou, de Toucountouna, de Tanguiéta et de Cibly
- L'arachide par les communes de Toucountouna, de Boukombé, de Cibly, de Matéri, de Tanguiéta et de Ouaké
- Le riz par les communes de Toucountouna, de Boukombé, de Cibly, de Matéri et de Tanguiéta
- L'aviculture par les communes de Toucountouna, de Matéri, de Tanguiéta et de Ouaké
- La manioc par les communes de Natitingou, de Copargo et de Ouaké
- L'igname par les communes de Toucountouna, de Copargo et de Ouaké
- Le tourisme par les communes de Boukombé et de Tanguiéta
- Le petit élevage par la commune de Matéri
- Le sésame par la commune de Boukombé
- Le fonio par la commune de Boukombé
- La carrière de sable par la commune de Cibly
- Les pierres ornementales par la commune de Natitingou
- Le transport, l'Artisanat et le Commerce par la commune de Natitingou

Les choix des filières agricoles sont justifiés par l'adéquation du climat et des sols, la disponibilité des ressources foncières (bas fonds pour le riz), la maîtrise de certaines techniques culturales, l'habitude alimentaire des populations, les possibilités de transformation et de commercialisation. Plus spécifiquement, le choix des spéculations comme le sésame et le fonio est justifié par la tradition que constituent ces cultures dans la commune de Boukombé. Quant aux choix des activités touristiques et des carrières, ils sont justifiés par le potentiel naturel. Le choix des activités d'élevage est justifié par la rusticité des animaux et l'existence de marchés d'écoulement.

#### **4.2 Identification d'une filière levier par commune et pour la zone agro écologique (cf. tableau 2 de l'annexe 5)**

En ce qui concerne le choix des filières leviers, il a été procédé successivement au choix d'une filière levier pour la commune et pour la zone agro écologique.

Ont été choisis comme filière levier pour la commune:

- le maïs par les communes de Ouaké, Cibly, Toucountouna et de Natitingou
- le riz par les communes de Matéri
- l'arachide par la commune de Tanguiéta

- l'anacarde par la commune de Copargo
- le fonio par la commune de Boukombé

Ont été choisis comme filière levier pour la zone agrocécologique 4 :

- le maïs par les communes de Ouaké, Toucountouna et de Natitingou
- le riz par les communes de Matéri et de Cobly
- l'arachide par les communes de Tanguiéta et de Boukombé
- l'anacarde par la commune de Copargo

Le choix de ces filières agricoles leviers est justifié par l'adéquation des conditions naturelles, de l'existence de marchés d'écoulement, la consommation locale.

Pour développer ces filières, les risques encourus sont la surproduction, la mévente, la famine, les aléas climatiques, l'inexistence de politique intercommunale et le manque de volonté politique et d'organisation adéquate.

#### **4.3 Les ressources et instruments nécessaires à la promotion de l'économie locale (cf. tableau 3 de l'annexe 5)**

Les ressources nécessaires à la promotion de l'économie locale se résument en :

- ressources naturelles (terres et climat favorable),
- ressources humaines (main d'œuvre qualifiée, techniciens, producteurs, opérateurs économiques)
- ressources matérielles (les instruments de transformation et de transport, intrants agricoles, matériels agricoles et culture attelée)
- ressources financières (institutions de micro finance)

Quant aux instruments, ce sont :

- Encadrement technique,
- Modernisation des moyens de production et de transformation,
- Dynamisation de l'association des producteurs de riz,
- Aménagement des pistes de desserte rurale pour faciliter l'évacuation des produits
- Création d'un cadre de concertation et d'animation par filière,
- Formation
- Installation d'institutions de micro finance
- Créer des structures de promotion de l'économie locale (comme la SPEC Natitingou)

#### **4.4 Le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale (cf. tableau 4 de l'annexe 5)**

De la synthèse du contenu du tableau 4, il ressort que divers rôles incombent à la commune pour une réelle promotion de l'économie locale. Ils se 'résument comme suit :

- Appui à l'identification des filières porteuses
- Appui à l'organisation des acteurs ou à la dynamisation des structures des acteurs impliqués
- Création de cadres institutionnels favorables
- Rendre disponible l'information à travers le conseil communal et ses démembrements
- Suivi des activités des acteurs impliqués
- connaître, informer, organiser et coordonner les entreprises et acteurs de l'économie locale
- orientation et planification
- développer lieux d'hébergement des entreprises, rendre disponible l'eau, les pistes selon les règles en vigueur
- soutenir l'accès à l'appui conseil à la formation, à la création d'emplois, à l'insertion et à la formation professionnelle
- Sensibiliser les acteurs du monde rural
- Rechercher des partenaires pour améliorer la production
- Rechercher des marchés pour les productions locales
- Création d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans le développement économique local
- Faciliter l'installation des IMF
- Faciliter le système de formation des producteurs
- Créer une zone franche commerciale
- Promouvoir les groupements des transformateurs des produits agricoles



## V- EVALUATION DE L'ATELIER ET LEÇONS A TIRER

Aspects de l'atelier	Critères d'appréciation		
	Très Bien	Bien	Médiocre
<b>ANIMATION</b>			
Introduction	x		
Module 1	x		
Module 2	x		
<b>CONTENU</b>			
Introduction	x		
Module 1	x		
Module 2	x		
<b>LOGISTIQUE</b>		x	

## VI - PERSPECTIVES OU SUITE À DONNER

Les participants ont souhaité dès leur retour dans leurs communes respectives de poursuivre les réflexions sur la promotion des économies locales avec tous les acteurs à la base afin d'arriver à définir une politique économique locale participative.

A travers les mini ateliers organisés sur l'identification des rôles des communes dans la promotion des filières porteuses, il a été recommandé que les réflexions se poursuivent afin d'en arriver à identifier les rôles de la commune au niveau de chaque maillon de la filière.

Au niveau de la collecte des données par les communes en vue de compléter la monographie communale, le constat général qu'il convient de faire est que les informations complémentaires n'ont pu être collectées comme cela se devait. Ainsi, il est entendu que chaque commune devra poursuivre la collecte des informations complémentaires à transmettre aux consultants via les EMAC DJOUGOU et NATITINGOU.

## VII - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'atelier régional sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses a abouti à des résultats satisfaisants à la grande satisfaction des organisateurs et des participants. Toutefois, cette étape n'est que le début du processus de promotion de l'économie locale; les réflexions devront se poursuivre au niveau local avec tous les acteurs impliqués dans des fora plus larges. Aussi, la collecte des données se poursuit pour compléter la monographie économique des communes.

Il a été déploré l'absence à cet atelier de la commune de Djougou.

## **ANNEXES.**

### **Annexe 1. Programme de l'Atelier**

Veille de l'atelier : Arrivée et installation des participants

#### Jour de l'atelier

- 07h30 – 08h15 : Mise en route (Orientation générale)
- 08h15 – 08h45 : Module 1 : présentation de la zone agro écologique
- 08h45 – 09h45 : Module 2 : Développement local, promotion de l'économie locale et valorisation des filières porteuses. Pourquoi et comment?
- 09h45 – 10h00 : **Pause café**
- 10h00 – 13h00 : Module 3 : Echanges et réflexions thématiques
1. Les filières porteuses
  2. Les choix des filières porteuses (levier)
  3. Les ressources et instruments de promotion de l'économie locale
  4. Le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale
- 13h00 – 14h00 : **Pause déjeuner**
- 14h00 – 16h00 : Module 4 : Point sur la collecte des données sur les communes.
- 16h00 Clôture et départ

### **Annexe 2. Liste des supports distribués**

1. Programme de l'atelier
2. Contexte de la décentralisation au Bénin
3. Economie locale et filières
4. Zones agro écologiques et activités possibles
5. Etude de cas : PAMR – Borgou, un projet précurseur à la décentralisation (1999-2002)
6. Expérience de développement local au Niger : Projet d'appui au développement local de Mayahi
7. Etude de cas : Expériences du projet d'appui au développement de l'Arrondissement de Kpankoun, Commune de Kétou
8. Tableau de collecte d'information sur le rôle des communes dans la promotion des filières porteuses
9. Fiche d'identification des filières porteuses

**Annexe 3. Identification des filières porteuses et détermination des rôles des communes dans la promotion de l'économie locale**

**Tableau 1. Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement par commune et raisons**

Communes	Nb de présents	Filières	Raisons
Ouaké	4	Maïs	Aliment de base
		Igname	Aliment de base, transformé
		Manioc	Aliment de base
		Aviculture	Commercialisé
		Arachide	Transformation, commercialisation
Djougou	Absente		
Copargo	4	Igname	Aliment de base, sol et climat adaptés
		Manioc	Aliment de base, culture facile
		Maïs	Aliment de base, climat adapté, commercialisation facile
		Anacarde	Climat et sol adaptés, commercialisation en voie d'organisation
		Coton	Producteurs organisés, formés, regroupés
Tanguiéta	4	Arachide	Sol adapté
		Riz	Disponibilité de bas fonds, culture pratiquée par tous les ménages
		Maïs	Sol adapté, rendement meilleur
		Tourisme	Existence des sites touristiques
		Aviculture	Pratiqué par tous les ménages
Matéri	3	Riz	Disponibilité de bas fonds, marché d'écoulement disponible (ce marché peut s'étendre jusqu'au pays du Sahel)
		Arachide	Les sols s'y prêtent, le marché d'écoulement existe
		Elevage de petits bétails (volaille, caprin, ovin, porcin)	Rusticité des animaux élevés, marché d'écoulement disponible
Cobly	4	Maïs	Climat et sols favorables, connaissance des techniques culturales par les paysans

Communes	Nb de présents	Filières	Raisons
		Riz	Disponibilité de bas fonds, connaissance traditionnelle de la culture
		Arachide	Sol et climat favorables, connaissance des techniques culturales
		Anacarde	Climat et sol favorables, facilité d'obtention des plants, début d'organisation de la filière
		Carrière de sable	Disponibilité naturelle, disponibilité du marché d'écoulement
Boukombé	2	Fonio	Terres adaptées, protection des sols, rôles socioéconomiques, spécifique à Boukombé
		Arachide	Terres propices, agriculteurs expérimentés, autoconsommation, possibilité de transformation localement
		Sésame	Existence d'une tradition de la culture, existence de marché d'écoulement
		Riz	Existence de bas fonds, autoconsommation
		Tourisme	Commune essentiellement touristique, existence de tatas sombas et autres, alpinisme possible
Toucountouna	3	Mais	Sols adaptés, pluviométrie favorable, adaptation à nos habitudes alimentaires
		Arachide	
		Aviculture	Climat favorable
		Riz	Existence des bas fonds, marché local existant, forte consommation
		Tomate	
		Igname	
Natitingou	3	Manioc	Climat favorable, disponibilité de la main d'œuvre, disponibilité du marché d'écoulement,
		Maïs	
		Coton	
		Pierre ornementale	Disponibilité naturelle
		Transport	
		Artisanat	
		Commerce	

**Tableau 2. Le choix de la filière levier par commune et par zone**

Communes	Nbde présents	Filière levier	Raisons	Risques
Ouaké	4	Maïs	Aliment de base, fortement commercialisé dans la zone	Surproduction et mévente
Djougou	Absente			
Copargo	4	Anacarde	Raisons économiques, climat et sols adaptés	Abandon des produits vivriers peut entraîner famine
Tanguiéta	4	Arachide	Sol adapté, fertilise le sol, disponibilité de transformatrices locale, consommation locale forte	
Matéri	3	Riz	Disponibilité de bas fonds, disponibilité de marché d'écoulement	Aléas climatiques
Cobly	4	Maïs	Marché d'écoulement existe à cause de la proximité du Togo	Manque de volonté politique et d'organisation adéquate
		Riz	Disponibilité de bas fonds, pratique traditionnelle de la culture, possibilité d'écoulement, consommation locale	
Boukoubé	2	Fonio	Spécificité de Boukoubé, existence de marché d'écoulement	Nécessité d'améliorer la transformation et la production (équipements de transformation et techniques agricoles améliorées)
		Arachide	Expérience du passé, terres propices, transformation locale, existence du marché	Inexistence de politique intercommunale
Toucountouna	3	Maïs	Existence de partenaires pour la production de maïs, existence de groupements des producteurs, famines périodiques	Mévente, conservation, non disponibilité d'intrants spécifiques
Natitingou	3	Maïs	Disponibilité de marché, aliment de base, permet de juguler les crises alimentaires, création de richesse aux communes	Non disponibilité d'intrants spécifiques maïs, incertitudes climatiques, non disponibilité de semences améliorées, mauvaise condition de stockage

**Tableau 3. Les ressources et instruments de promotion de l'économie locale**

Communes	Nb de présents	Ressources et instruments	Rôles des communes dans la mobilisation
Ouaké	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources naturelles (disponibilité des terres, climat favorable)</li> <li>- Ressources humaines (main d'œuvre qualifiée disponible, existence de structures organisées : GF, GV, ONG)</li> <li>- Ressources financières (existence de structures de microfinance : CLCAM, SYFA, ASF)</li> </ul>	Culture attelée, instruments rudimentaires, les intrants
Copargo	4	<p>Ressources humaines : techniciens pour former les producteurs</p> <p>Ressources matérielles : les instruments de transformation, de transport des produits</p> <p>Ressources financière : recherche des institutions de micro crédits aux producteurs</p>	
Tanguiéta	4	Producteurs	La terre, la culture attelée, les intrants spécifiques
Matéri	3		Encadrement technique, modernisation des moyens de production et de transformation, dynamisation de l'association des producteurs de riz, aménagement des pistes de desserte rurale pour faciliter l'évacuation des produits
Cobly	4	Ressources humaines et financières	Création d'un cadre de concertation et d'animation pour la filière, volonté d'identification de tous les acteurs à impliquer dans l'organisation de la filière et la répartition des rôles, définition de stratégies de suivi de la mise en œuvre
Boukoubé	2	- Ressources humaines (producteurs individuels et organisés, structures	Equipements agricoles et de transformation, cadre de concertation des acteurs par

<b>Communes</b>	<b>Nb de présents</b>	<b>Ressources et instruments</b>	<b>Rôles des communes dans la mobilisation</b>
		d'appui : CeCPA, ONG et Projets, opérateurs économiques : fournisseurs d'intrants et commerçants des produits agricoles) - Ressources financières (institutions de microfinance)	filière, facteurs de production (intrants et terres, circuits touristiques)
Toucountouna	3	- Ressources naturelles (terre disponible et fertile) - Ressources matérielles : intrants agricoles, machines agricole et culture attelée - Ressources humaines (équipe d'encadrement technique, producteurs déterminés)	Fertilisation des sols, formation, installation d'IMF
Natitingou	3	La commune, les services déconcentrés, les projets d'appui, les populations actives jeunes et disponibles	Structure de Promotion de l'Economie locale (SPEC Natitingou) Cadre de concertation entre administration locale, CCIB, UCP, Collectif des Artisans de Natitingou (CAN, les transformateurs)

**Tableau 4. Rôle des communes dans la promotion de l'économie locale**

Communes	Nb de présents	Rôles des communes dans la promotion de l'économie
Ouaké	4	Appui à l'identification des filières porteuses Appui à l'organisation des acteurs ou à la dynamisation des structures des acteurs impliqués Création de cadres favorables Rendre disponible l'information à travers le conseil communal et ses démembrements Suivi des activités des acteurs impliqués
Copargo	4	Rôle de proximité : connaître, informer, organiser et coordonner les entreprises et acteurs de l'économie locale Rôle d'orientation et de planification : définir le profil économique Objectif : développer lieux d'hébergement des entreprises, rendre disponible l'eau, les pistes selon les règles en vigueur Rôle d'appui : soutenir l'accès à l'appui conseil à la formation, à la création d'emplois, à l'insertion et à la formation professionnelle Rôle de facilitation : créer un cadre institutionnel favorable
Tanguiéta	4	Informer, organiser et créer un cadre de concertation de tous les acteurs de la filière par le conseil communal
Matéri	3	Sensibiliser les acteurs du monde rural Rechercher des partenaires pour améliorer la production Rechercher des marchés pour les productions locales Prendre des arrêtés en vue d'officialiser les cadres de concertation et les associations
Cobly	4	Initiateur et facilitateur
Boukoubé	2	Créer les conditions favorables à l'émergence et à la promotion des activités économiques (rendre l'environnement favorable) Appui à l'identification des filières porteuses Appui à l'organisation Appui à l'élaboration des règles et réglementations favorables à l'émergence des activités économiques Création d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans le développement économique local Appui à la recherche de financement des activités économiques
Toucountouna	3	Faciliter l'installation des IMF Attirer les investisseurs Négocier l'intervention des partenaires Faciliter le système de formation des producteurs Organiser les producteurs Coordonner les activités des différents partenaires
Natitingou	3	Créer un cadre de concertation locale entre administration locale et secteur privé pour la promotion de l'économie de l'économie locale



		<p>Faciliter la recherche des marchés pour les produits émergents</p> <p>Rechercher des financements pour la modernisation de l'agriculture</p> <p>Promouvoir une fiscalité favorable à l'émergence des activités économiques locales</p> <p>Créer une zone franche commerciale</p> <p>Promouvoir les groupements des transformateurs des produits agricoles</p>
--	--	--

### **Rôle des Communes dans la promotion de l'Economie locale selon l'équipe des consultants**

1. Faciliter les activités économiques (lois, textes, règlements)
2. Promouvoir les infrastructures sociocommunautaires (routes, eau, électricité, téléphone, Internet, etc)
3. Attirer les investisseurs par la bonne gouvernance
4. Recenser et identifier les potentialités et les débouchés
5. Planifier le développement local et faire le suivi évaluation
6. Assurer l'appui conseil et formation des acteurs
7. Mobiliser les ressources (financière, matérielles, et humaines)
8. Appui à la création et à la promotion des entreprises et activités génératrices de revenus
9. Organisation des acteurs du développement local
10. Promotion et création de label
11. Politique fiscale attrayante
12. Aménagement du territoire et politique foncière
13. Développer une approche consensuelle et participative des choix économiques
14. Faciliter la mise en œuvre et le suivi évaluation du PDC
15. Assurer le plaidoyer et développer les partenariats en faveur de la réalisation des projets du PDC
16. Assurer la communication et la mobilisation sociale en faveur de l'entrepreneuriat et des AGR
17. Faciliter l'accès aux crédits
18. Appuyer la production (agricole ....et autre) en aménageant les zones agricoles ou industrielles viabilisées
19. Appuyer la commercialisation en favorisant la création des groupements d'achat ou de commercialisation
20. Favoriser la création de structures, de groupements ou de démarches de type coopératif pour bénéficier des économies d'échelle